

Plan Climat Air Énergie Territorial



PCAET COLMAR AGGLOMÉRATION

Phase 3 : Plan d'actions

Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Février 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	3
LE PLAN D'ACTIONS.....	4
CORRESPONDANCE ENTRE PLAN D’ACTIONS ET OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	59
CONCLUSION	59
ANNEXE	60
Annexe A : Dates de rencontres avec les citoyens.....	60

INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération a acté par délibération, le 21 décembre 2017, **le lancement de la démarche Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Cette dernière, à la fois stratégique et opérationnelle, prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs objectifs : la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement du stockage du carbone et celui des énergies renouvelables.

Les éléments issus des deux premières étapes de la démarche ont permis de disposer d'une vision claire et partagée des forces et faiblesses du territoire et d'identifier les enjeux et leviers au regard des problématiques climat/air/énergie. **Le diagnostic territorial**, premier volet du Plan Climat validé par délibération en séance du Conseil Communautaire du 27 juin 2019, dresse l'état des lieux de la situation environnementale de Colmar Agglomération et identifie les enjeux. Sur la base de ces constats a pu être établie la **stratégie territoriale**, dont le rôle est d'identifier les priorités et les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité dans plusieurs domaines (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage de carbone, maîtrise de la consommation d'énergie finale, production et consommation des énergies renouvelables et de récupération, etc.). Elle a été validée par délibération en séance du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019.

Ce document présente le contenu de la 3ème phase du PCAET : **le plan d'actions**. Il constitue la dernière articulation, la partie opérationnelle de la démarche. Celui-ci a pour vocation de définir « *des actions à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.* » (Extrait du décret Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie).

Le programme d'actions de Colmar Agglomération est **élaboré dans la concertation** avec l'ensemble des parties prenantes (ex : communes membres, sociétés d'économie mixte, associations, directions et Services internes, partenaires...), y compris avec les habitants dont l'avis a été recueilli, à travers un questionnaire à l'occasion des Journées annuelles de l'Environnement organisées par la collectivité sur le territoire. En effet, le Plan Climat vise à associer au maximum les acteurs du territoire afin de diversifier les porteurs d'actions et de construire une **dynamique partagée** vers une transition écologique du territoire.

Si la crise sanitaire a joué le rôle d'accélérateur de consciences face aux enjeux de transition écologique, elle a quelque peu perturbé le programme des concertations. Dans l'impossibilité de se réunir, certaines consultations se sont faites par écrit. Ce mode de communication n'a pas entamé la qualité et la richesse des échanges. Au contraire, la méthode a permis d'accorder plus temps à la réflexion et à la construction des propositions. La période de confinement aura également été particulièrement propice à la réalisation d'un travail de fond tel que la rédaction d'un projet de plan d'actions et la recherche de bonnes pratiques sur d'autres territoires.

En début d'année 2021, les réunions de concertations ont pu reprendre en présentiel et notamment avec la Commission « Transition Énergétique et Ecologique » de Colmar Agglomération (commission thématique réunissant des élus et des agents et constituant le comité de pilotage du PCAET).

Pour permettre aux « nouveaux élus » de s'imprégner de la démarche, des réunions ont permis de présenter les étapes antérieures (diagnostic, stratégie territoriale...).

Un projet de plan d'actions élaboré autour des **5 axes stratégiques et des 25 fiches actions** (regroupant 330 sous actions) a ainsi pu être présenté au comité de pilotage (le 13 janvier 2021). La période de concertation de cette instance s'est étalée du 13 janvier au 9 avril 2021 (date de la dernière observation formulée sur le plan d'actions). Des réponses personnalisées et par écrit ont été apportées à chacune des 65 propositions. 13 d'entre elles, d'ordre général, ont été utiles à la réflexion. Sur les 42 restantes, 17% étaient déjà existantes mais il était demandé de les renforcer et 83% étaient des idées totalement nouvelles ; ce qui prouve, s'il en fallait, l'utilité de cette consultation. Un bilan complet de la concertation, accompagné d'une présentation de l'Étude Environnementale Stratégique et des outils de suivi et d'évaluation, a été réalisé en comité de pilotage (le 2 juin 2021). Cette rencontre a permis d'arrêter le PCAET puis de le soumettre à l'avis des services instructeurs via la plateforme dédiée.

LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions s'articule autour des **5 axes** préalablement définis dans la stratégie du Plan Climat, qui se traduisent en **25 actions concrètes**.

Voici les **5 axes** dans lesquels on retrouve les **25 actions** :

- Axe 1 : Les bâtiments et l'habitat
- Axe 2 : Les transports – la mobilité
- Axe 3 : Exemplarité de la collectivité
- Axe 4 : Sensibilisation et communication
- Axe 5 : Agir dans d'autres domaines

- **Structure type d'une fiche action :**

Numéro et titre de l'axe	
Nom de l'action	
N° de l'action	
Secteurs cibles	Indique les principaux secteurs concernés (ex : résidentiel, industrie, agriculture...).
Pilotage/cible	Indique la ou les structures, ou la personne chargée de piloter l'action ainsi que les milieux/structures ciblées par l'action.
Descriptif	
Résumé synthétique des enjeux, de l'intérêt de l'action et de ses lignes directrices.	
Objectifs	Indique le/les objectifs principaux de l'action.
Diagnostic	
Etat des lieux des critères environnementaux, chiffres, données, informations pertinentes et dispositifs déjà existants en lien avec l'action. Les informations renseignées dans cette case peuvent être issues du diagnostic territorial (phase 1), mais bon nombre d'entre elles proviennent d'autres sources.	
Dispositifs à mettre en œuvre	
Liste des sous actions concrètes à mettre en œuvre.	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Résultats principaux attendus suite à la mise en œuvre de l'action (ex : diminution des émissions de GES du secteur des transports).	Liste des indicateurs qui permettront de suivre l'efficacité globale de la mise en œuvre de l'action. Ces indicateurs sont ceux utilisés dans le dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions.
Ressources Humaines	Liste des personnes et structures activement impliquées dans la mise en œuvre de l'action.
Ressources financières	Liste des ressources financières et/ou des structures susceptibles d'apporter une aide financière.
Partenaires	Liste des partenaires potentiels et/ou souhaités
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)	
Volet atténuation	
Volet adaptation	
Volet qualité de l'air	
Note globale EES	
	
Note globale attribuée à l'action par rapport à son impact environnemental estimé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (plus la note est au-delà de 0, plus son impact potentiel est bénéfique pour l'environnement).	
Donne une indication globale de l'impact de l'action vis-à-vis des 3 principaux leviers de lutte face aux enjeux climat-air-énergie.	

Axe stratégique n°1 – Les bâtiments et l’habitat

Nom de l’action		N°
Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique		1
Secteurs cibles	Résidentiel, tertiaire, énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	Animateurs Espace FAIRE avec Info Energie, animateur Plan Climat, communes / Habitat, bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>La rénovation énergétique des bâtiments et de l’habitat est une démarche longue qu’il convient d’accompagner afin de créer un effet d’entraînement. Elle est au centre des différents enjeux que sont la précarité énergétique, la baisse des consommations et des dépenses énergétiques, la réduction des émissions de Gaz à Effet de serre (GES), mais aussi le confort thermique et l’adaptation de l’habitat au vieillissement de la population. Pour faciliter la réalisation de travaux, les conseillers, neutres et indépendants de l’Espace France Renov’ de Colmar Agglomération, renseignent et orientent gratuitement les particuliers sur leurs projets de rénovation énergétique (isolation, chauffage, énergies renouvelables). Dans une logique de développement durable, cet accompagnement doit également promouvoir l’éco-rénovation via l’utilisation de matériaux bio sourcés par exemple. La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, (LTECV) a pour ambition d’atteindre un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) à l’horizon 2050 pour l’ensemble du parc bâti. Cela nécessite un conseil et une assistance spécialisée qu’un autre dispositif régional complémentaire, "OKTAVE" permet de fournir. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la problématique de la conciliation entre la rénovation énergétique et le respect du patrimoine architectural.</p>		
Objectifs	Informer et conseiller massivement pour lutter contre la précarité énergétique et réduire la consommation énergétique dans l’habitat.	
Diagnostic		
<p>A l’échelle de l’agglomération de Colmar, le secteur résidentiel est le premier consommateur d’énergie finale (36 % de la consommation totale) et le second plus gros émetteur de GES (25 % des émissions totales).</p> <p>Le territoire comptabilise en 2019, un total de 57 735 logements d’habitation (INSEE 2019), dont 11 400 logements sociaux soit un peu moins de 20 %.</p> <p>La vulnérabilité énergétique touche une part grandissante de la population notamment du fait de l’augmentation de prix de l’énergie. En 2019, le territoire de Colmar Agglomération comptait 7 800 ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement soit près de 2 ménages sur 10.</p> <p>En 2009, la collectivité a décidé de créer un Espace INFO-ENERGIE (EIE) par convention avec l’ADEME. Il est animé par deux conseillers dont l’expertise et la neutralité permettent d’aiguiller les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (priorisation des travaux, définition des aides disponibles). En dix ans d’existence, l’EIE aura enregistré près de 7 000 contacts et participé à 200 manifestations. Les conseillers EIE animent des évènements qui ont lieu au sein de l’agglomération de Colmar (ex : Salon Énergie Habitat, Journée de l’Environnement...). Depuis 2022, cet espace est devenu l’Espace France Renov’ tout en conservant les mêmes missions.</p> <p>En partenariat avec la région Grand Est et l’ADEME, le Grand Pays de Colmar a créé en 2016, une plateforme de rénovation énergétique « OKTAVE ». Ce programme local, dont le portage a été confié à Colmar Agglomération, propose un accompagnement des particuliers tout au long du projet de rénovation, en visant le niveau de qualité BBC (Bâtiment Basse Consommation). OKTAVE accompagne également les artisans locaux du bâtiment pour leur permettre de développer leurs compétences dans le cadre de formations supplémentaires (une vingtaine de chantiers réalisés et 7 groupements d’entreprise formés, soit une soixantaine d’artisans sur le Grand Pays).</p> <p>Le Grand Pays de Colmar a mis gratuitement à disposition deux outils librement consultables en ligne : une thermographie aérienne qui permet une première approche de la qualité d’isolation des toitures et un cadastre solaire qui cartographie le potentiel solaire de l’ensemble du bâti.</p> <p>Une campagne de communication locale et ciblée sur l’habitat prioritaire (cœur de cible : maisons construites entre 1945 et 1975) a été réalisée à destination de propriétaires de maisons individuelles (22 300 plis envoyés)</p> <p>La collectivité ainsi que ses communes membres ont initié la réalisation de travaux de rénovation de ses équipements publics dans une démarche d’exemplarité (ex : travaux de remise aux normes et de rénovation du siège de Colmar Agglomération).</p> <p>Plusieurs programmes de renouvellement urbain sont en cours, à venir et ont été réalisées en agissant sur les performances énergétiques des bâtiments.</p>		

Dispositifs à mettre en œuvre

Dispositifs d'information et d'accompagnement :

- Pérenniser, adapter et développer les **dispositifs d'information et d'accompagnement** locaux à destination des particuliers (**Espace France Renov'**, **OKTAVE**), en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt **SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)
- Contribuer à la mise en place d'un **dispositif d'aide à la rénovation énergétique en copropriété** à l'échelle régionale, permettant le déploiement d'un **conseiller local spécialisé** (3 conseillers à l'échelle de l'Alsace) portant le rôle de véritable **réfèrent auprès des syndics professionnels** (projet porté par la région Grand Est, la FNAIM, la SEM **OKTAVE**).
- Travailler en collaboration avec les **baillleurs sociaux** pour développer des **programmes de rénovation**.
- **Lutter contre la précarité énergétique** (identification, sensibilisation et accompagnement des ménages concernés).

Rénovation des bâtiments de la collectivité et du parc public communal :

- Etudier la possibilité de créer un poste de **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** ou **Economiste de Flux** (postes aidés dans le cadre des programmes ACTEE) afin d'améliorer la rénovation énergétique et la gestion des **bâtiments publics** (lien avec l'action n°9).
- **Recenser les équipements publics** de l'agglomération et des communes afin de mieux identifier les besoins de rénovation.
- Poursuivre la réalisation de **travaux de rénovation** exemplaires sur les **bâtiments publics** (lien avec l'action n°9).
- **Valoriser les travaux réalisés** à travers, par exemple, les retours d'expérience.

Promotion de la rénovation énergétique et sensibilisation :

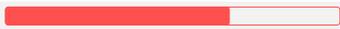
- **Poursuivre les opérations d'animation de l'Espace France Renov'** lors des salons et d'événements.
- **Faire connaître les dispositifs d'aides et l'Espace France Renov'** en mettant en place une **communication adaptée et diversifiée** (lien avec l'action n°12).
- **Promouvoir et animer les outils cartographiques** mis en place par la collectivité (thermographie aérienne et cadastre solaire) (lien avec l'action n°12).
- **Organiser « des nuits de la thermographie »** : parcours dans les communes volontaires à l'aide de caméra thermique puis conseil sur la rénovation énergétique en salle.
- **Former et sensibiliser les élus et les particuliers** par l'intermédiaire de conférences et/ou la présentation de réalisations exemplaires et de retours d'expérience.
- Sensibiliser les **syndics professionnels** et les **copropriétaires** en s'appuyant sur le **programme SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) en partenariat avec la SEM **OKTAVE**, la FNAIM, la Région Grand Est
- **Sensibiliser les habitants** à la rénovation énergétique à travers les journaux communaux et des animations variées tels que le défi DECLICS (Familles à énergie positive).

Favoriser le haut niveau de compétence des professionnels du bâtiment :

- **Accompagner la montée en compétence des artisans et entreprises du bâtiment.**
- **Former et sensibiliser** les professionnels et les particuliers à l'utilisation de **matériaux bio-sourcés** (en s'appuyant notamment sur les modules de formation de la DDT / les animateurs de l'Espace **France Renov'** et sur le réseau des artisans formés à ces techniques/matériaux).
- **Promouvoir le dispositif FEE Bat** (Formation aux Economies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment).

Patrimoine architectural :

- **Concilier la rénovation énergétique et la préservation du patrimoine architectural.**

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Massification de la rénovation énergétique. • Diminution de la précarité énergétique. • Rénovation du bâti ancien. • Utilisation des matériaux éco responsables et bio sourcés. • Baisse de la consommation énergétique, des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de contacts de l'Espace France Renov'. • Nombre de rénovations effectuées. • Nombre de contacts OKTAVE sur l'agglomération (maisons individuelles et copropriétés). • Consommation d'énergie du secteur résidentiel. • Nombre d'actions de sensibilisation proposés aux communes • Taux de vacance structurelle des logements
Ressources Humaines	Animateurs France Renov' / Animateur OKTAVE / Animateur Plan Climat / Service d'urbanisme
Ressources financières	Ressources internes / programme SARE / Certificats d'économie d'énergie - VIALIS/ ADEME / Région Grand Est / Climaxion
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / DDT / OKTAVE / Fournisseurs d'énergies / VIALIS / ANAH / Bailleurs sociaux / Copropriétés / FNAIM / DREAL / ADIL / CAUE / Le collectif biosourcés Grand Est
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)	Note globale EES
Volet atténuation	
Volet adaptation	
Volet qualité de l'air	
	

Axe stratégique n°1 – Les bâtiments et l'habitat

Nom de l'action	N°
Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises	2

Secteurs cibles	Résidentiel, tertiaire, énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Action ponctuelle et à court terme
Pilotage/cible	Collectivités et SEM / Particuliers et entreprises	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire

Descriptif

La **rénovation énergétique** d'un logement est une démarche complexe qui peut être **coûteuse** en temps et en argent. Ces démarches sont susceptibles de décourager certaines personnes désirant pourtant améliorer le confort thermique de leur logement et diminuer leur facture énergétique. Afin de lever ces freins, un accompagnement technico-financier est souvent nécessaire, le plus en amont possible du projet. En complément de l'accompagnement technique, un des volets d'action de l'**Espace France Renov'** concerne l'information des particuliers sur les **dispositifs mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale pour le financement des travaux**. Dans le cadre de la rénovation énergétique au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), le service **OKTAVE** permet un accompagnement complémentaire et plus poussé.

La mise en place **de dispositifs d'aides doit être développée, renforcée et viser un public de plus en plus large**, notamment dans l'habitat collectif et les logements sociaux.

Objectifs Inciter à la rénovation énergétique en développant des outils d'accompagnement techniques et financiers

Diagnostic

Il existe de nombreuses aides financières à différentes échelles dont les critères sont variables et qui ont pour vocation de **faciliter les travaux de rénovation énergétique** : aides départementales à l'habitat privé portant sur la précarité énergétique (« habiter mieux »), aides de l'ANAH, « MaPrimeRénov », éco-prêt à taux zéro, ainsi que les Certificats d'Economie d'Énergie.

En complément de ces dispositifs, **Colmar Agglomération** met à disposition de ses habitants, en partenariat avec le fournisseur local d'énergie **VIALIS**, un **dispositif d'aide à la rénovation énergétique** (fenêtres, murs, toits, planchers bas, et systèmes de production de chauffage performants) : les particuliers qui en font la demande peuvent depuis 2015 (2009 à l'échelle de la ville de Colmar) bénéficier de subventions pour leurs travaux d'économies d'énergie sur la base de 30 000 € par logement au taux de 20 %, soit une aide plafonnée à 6 000 €. Depuis la mise en place de cette aide, plus de 4 000 dossiers subventionnés représentant un montant global versé de plus de 3 M€ qui ont permis d'éviter les émissions de 23 000 tonnes équivalent CO₂.

La mission d'accompagnement du conseiller **OKTAVE** lui permet de se déplacer sur les lieux du projet afin de **définir les solutions techniques de rénovation énergétique et les moyens de les financer**. Le propriétaire consulte une liste de professionnels référencés par OKTAVE afin de bénéficier d'une **offre adaptée à son projet** ; ces derniers, formés en groupement, viennent proposer leur offre cohérente et coordonnée. Le conseiller OKTAVE **évalue les devis** des professionnels et vérifie leur conformité, **il accompagne le propriétaire dans la recherche et l'obtention des financements** (obtention des aides et financement du reste à charge). Le dispositif bénéficiant de partenaires financiers (ex : PROCIVIS, banques) est en capacité d'**avancer les sommes pour les travaux** et de payer directement les artisans.

Un dispositif d'aides de la collectivité a été créé depuis mars 2019 à l'échelle du Grand Pays de Colmar, afin de soutenir le programme OKTAVE : une enveloppe de 90 000 € est destinée à l'aide aux particuliers et 30 000 € pour les entreprises et 10 000 € pour des actions de communication et de sensibilisation.

Dispositifs / actions à mettre en œuvre

- **Pérenniser, revaloriser et promouvoir les dispositifs d'aides locaux** en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat (aides partenariales VIALIS – Colmar Agglomération, soutien au programme OKTAVE).
- Étudier la possibilité d'apporter des **aides complémentaires** de la collectivité lorsque des **matériaux sains, durables et bio sourcés** sont utilisés dans la rénovation (et la construction).
- **Déployer des outils d'aide et des modalités incitatives** à destination des **baillleurs sociaux** et des **copropriétés** afin de les sécuriser dans leurs démarches (ex : assistance à la réflexion, aides techniques et financières, garanties d'emprunt, convention partenariale avec OKTAVE, etc.)
- **Participer activement au déploiement du Programme d'Intérêt Général "Transition Ecologique" (TE)** expérimental dans le cadre du **projet de territoire de Fessenheim**. Ce programme a pour objectif d'augmenter le nombre de rénovations énergétiques dans les logements du parc privé du Haut-Rhin à destination des ménages modestes.
- Initier des opérations de **rénovation groupées** de zones propices telles que les zones pavillonnaires, l'intérêt étant de standardiser la rénovation pour faciliter la démarche et amoindrir les coûts.
- **Communiquer largement** afin de faire connaître les différentes aides disponibles (lien avec l'action n°12).

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des aides disponibles et des aides versées. Allègement du coût de rénovation pour les propriétaires. Diminution de la précarité énergétique. Augmentation du nombre de logements rénovés. Diminution de la consommation énergétique, des émissions de GES et des polluants. 		<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la consommation d'énergie des logements et TeqCO2 évités. Nombre d'actions de sensibilisation proposés aux communes. <p>Habitat privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aides attribuées. Montant des aides versées. <p>Maisons individuelles rénovation niveau BBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombres d'aides attribuées (OKTAVE). Montant des aides versées (OKTAVE). <p>Copropriétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets accompagnés. 	
Ressources Humaines	Animateurs Espace France Renov' / Animateurs OKTAVE / Animateur Plan Climat		
Ressources financières	Région Grand Est /ADEME / Climaxion / ANAH / Département du Haut-Rhin / VIALIS / FNAIM		
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / OKTAVE / La collectivité européenne d'Alsace (CeA)/ DDT / DREAL / ANAH /CAUE / Fournisseurs d'énergie / VIALIS / FNAIM / ADIL 68 / PROCIVIS / Le collectif biosourcés Grand Est		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°1 – Les bâtiments et l'habitat

Nom de l'action		N°
Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti		3
Secteurs cibles	Résidentiel, tertiaire, énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Action moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité, fournisseurs d'énergie Tous secteurs liés au bâtiment (particuliers, entreprises...)	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>En France, les bâtiments résidentiels et tertiaires engendrent 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), et 40 % à l'échelle de l'agglomération. La part des énergies fossiles dans le bouquet énergétique de ce secteur reste encore prédominante. En plus d'être particulièrement polluantes, ces énergies ne sont pas inépuisables.</p> <p>Le développement des énergies renouvelables (EnR), sobres en carbone, (panneaux solaires, pompes à chaleur, bois énergie, micro éoliennes, hydrogène, etc.) constitue une priorité du Plan Climat donnant lieu à des objectifs ambitieux qui ne peuvent être atteints sans la massification de la présence de systèmes d'énergie renouvelable au niveau du bâti. Le développement des énergies renouvelables est par ailleurs propice à l'emploi local, réduit la facture énergétique et renforce l'indépendance énergétique de la collectivité ainsi que celles des habitants.</p> <p>Le développement des EnR est cependant tributaire de la volonté des propriétaires (privés ou publics), il est donc nécessaire d'encourager toute initiative dans le domaine, d'en faire la promotion et de mettre à disposition des porteurs de projets des aides techniques ainsi que des incitations financières.</p> <p>Pour faire face à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, il est notamment prévu de développer les énergies renouvelables sur le territoire du Haut-Rhin. C'est dans ce contexte que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a lancé un appel à projets spécifique pour développer 300 MWh de solaire photovoltaïque sur le département 68 ; ce qui offre une belle opportunité de concrétiser des projets d'envergure sur Colmar Agglomération (notamment sur des sites dégradés).</p>		
Objectifs	Accroître et diversifier la production locale d'énergies renouvelables sur les bâtiments	
Diagnostic		
<p>En 2020, 8,7 % de la consommation énergétique du territoire est satisfaite par des énergies renouvelables. La part de la consommation de ces types d'énergie a cependant augmenté depuis 2005 (+110 % de GWh consommés).</p> <p>Une grande portion (96 %) de la production locale d'EnR est utilisée pour générer de la chaleur, dont plus de la moitié provient du bois-énergie. 19 % est produit par le biais de pompes à chaleurs aérothermiques, tandis que le solaire photovoltaïque et thermique représentent seulement 2 % la production locale d'EnR.</p> <p>La dépendance énergétique du territoire est forte : la facture énergétique brute de Colmar Agglomération s'élève, en 2020, à 231 M€ dont 10 M€ issus de la production locale soit 4,3 % des dépenses énergétiques du territoire.</p> <p>Le diagnostic territorial place le solaire photovoltaïque au centre de la stratégie de développement des énergies renouvelables de Colmar Agglomération : une production multipliée par 4 entre 2016 et 2026, et +1200% de MWh produits d'ici 2050.</p> <p>Le Grand Pays de Colmar (GPC), dans le cadre de son Plan Climat Énergie volontaire a mis gratuitement à disposition des particuliers, des entreprises et des collectivités, le cadastre solaire : il permet de visualiser et d'évaluer le potentiel solaire de l'ensemble des toitures du territoire. Une cartographie de seconde génération, développée par le Conseil départemental du Haut-Rhin, a pris le relais.</p> <p>L'Espace France Renov' est à disposition des habitants de l'agglomération pour répondre aux questions relatives aux énergies renouvelables et orienter les particuliers vers les investissements les mieux adaptés.</p> <p>Une multitude d'aides nationales vise à développer les installations fonctionnant avec des énergies renouvelables (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)).</p> <p>En partenariat avec VIALIS, fournisseur local d'énergie, Colmar Agglomération apporte une aide pour la constitution des dossiers ainsi qu'une participation financière destinée aux habitants souhaitant acquérir une pompe à chaleur (PAC) eau/eau. Plus récemment (2020), dans le cadre du dispositif "Coup de pouce Chauffage", VIALIS apporte également une aide pour les systèmes solaires combinés et les PAC air/eau.</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire de Colmar Agglomération (<i>lien avec l'action n°25</i>). • Candidater à l'appel à projets post- Fessenheim relatif au développement du solaire et de la méthanisation. • Soutenir et faciliter l'implantation de projets EnR sur le territoire (ex : solaire, géothermie, méthanisation...), en prévoyant des moyens de stockage (par exemple à l'aide de batteries) et des capacités d'effacement (combinaison radiateurs, pompes à chaleur et chauffe-eau). 		

Dispositifs d'aide et de soutien :

- **Poursuivre la politique d'incitation aux économies d'énergie**, en amont de la promotion des énergies renouvelables (lien avec les actions n°1 et 2).
- **Promouvoir le dispositif d'aides local** en faveur des énergies renouvelables (ex : pompes à chaleur) et étudier la possibilité d'élargir le panel des subventions, notamment vers le **solaire thermique**.
Établir un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT EnR) afin de développer un **accompagnement aux installations de production thermique renouvelables** sur les 3 communes de l'agglomération membres du Parc : Wintzenheim, Wettolsheim et Walbach.
- **Favoriser l'émergence de projets de coopérative énergétique citoyenne**, association de citoyens finançant par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Soutenir et relayer les **actions collectives**, les **nouvelles pratiques** et les **expérimentations** (exemple : initiatives citoyennes telles que le co-toiturage solaire).

Actions sur les bâtiments de la collectivité :

- Planifier une **stratégie de solarisation** du patrimoine bâti de la collectivité (hors centre historique) (lien avec l'action n°9).
- Réaliser un **projet pilote** d'envergure de production d'énergie **solaire, de méthanisation** ou de récupération de chaleur des eaux usées.

Autres actions à mener :

- **Inciter les entreprises** (notamment celles situées dans les zones d'activité économique) **et les communes à développer des projets d'installation photovoltaïque** ou de mettre à disposition leurs bâtiments pour de ce type d'équipement.
- **Soutenir les filières locales de production de matériels en lien avec les EnR (ex : panneaux solaires)**.

Raccordement au réseau :

- Veiller à garantir la **capacité du réseau** d'électricité et des **postes de raccordement** à accueillir de nouveaux gisements photovoltaïques.
- **Maintenir, voire accroître la part des ENR au niveau du réseau** de chauffage urbain (lien avec l'action n°24).

Sensibilisation :

- **Faire connaître et animer le cadastre solaire** afin de faciliter son appropriation (lien avec l'action n°12).
- **Concevoir des présentations et organiser des visites** d'installations exemplaires.
- **Réaliser une campagne d'information** continue (papier, presse, web, réseaux sociaux...) destinée aux habitants, aux communes et aux entreprises.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production d'énergie renouvelable : atteinte des objectifs de production photovoltaïque : 21 500 MWh en 2026 et 61 000 MWh en 2050 ; atteinte de l'objectif de 12,5% de la consommation satisfaite par les EnR en 2026, 35% en 2050. • Renforcement de l'indépendance énergétique du territoire. • Limitation des émissions de GES et de polluants atmosphériques. 		<ul style="list-style-type: none"> • Production d'EnR. • Part des EnR dans la consommation et dans la production d'énergie. • Evolution des puissances installées. • Nombre d'installations réalisées. 	
Ressources Humaines	Animateur Plan Climat / Animateurs Espace France Renov'		
Ressources financières	Etat / ADEME / Région Grand Est / Fournisseurs d'énergie dont VIALIS / Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)		
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / DDT / DREAL / Fournisseurs d'énergie dont VIALIS, EDF... / ENGIE Green / Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) / SCCU / CCI / entreprises / Associations / ABF		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°2 – Les transports, la mobilité

Nom de l'action	N°
Améliorer et développer les transports en commun	4

Secteurs cibles	Transports	<input checked="" type="checkbox"/>	Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité / Les transports en commun	<input checked="" type="checkbox"/>	Prioritaire

Descriptif

Les transports collectifs routiers sont trois fois plus efficaces que la voiture sur le plan énergétique. Couplés avec la mise en circulation de véhicules propres, **les transports en commun sont au centre de l'enjeu des mobilités durables**. Toutefois, pour constituer une alternative crédible aux transports individuels, il est nécessaire de **s'assurer de l'efficacité du réseau** mis en place dans l'agglomération. C'est dans cette optique qu'une réflexion est menée depuis plusieurs années sur la refonte du réseau TRACE (Transports en Commun de Colmar et Environs) géré par la société d'économie mixte STUCE (Société des Transports Urbains de Colmar et Environs), dans la finalité de mettre en place un nouveau réseau de bus ayant pour mots d'ordre fréquence, rapidité, lisibilité et modernité.

Objectifs Accroître l'usage des transports en commun en proposant une offre davantage concurrentielle à l'automobile

Diagnostic

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le futur Plan de Mobilité (PDM) de l'agglomération s'inscrivent dans une logique de **développement des modes de déplacements collectifs** et de l'intermodalité.

Le réseau des transports collectifs est principalement **utilisé par les "usagers captifs"** (qui n'ont pas d'autres moyens de déplacement à disposition) **et les scolaires** (participation de Colmar agglomération à raison de 140,90 €/an pour les abonnements des collégiens).

Le réseau dispose d'une bonne couverture mais souffre de dessertes et d'une amplitude horaire limitée. Le nombre de voyages par habitant est relativement important avec 65 voyages/hab/an.

Les transports en commun de l'agglomération sont caractérisés par une **vitesse commerciale relativement faible** (inférieure à 20 km/h pour l'ensemble des lignes) qui peut s'expliquer par l'absence d'aménagements favorisant la circulation des bus et cars.

Le design des autobus a été renouvelé afin de rendre leur usage plus attractif.

L'agglomération a mis en place une **politique d'acquisition de véhicules propres**, ainsi 84 % des véhicules du réseau TRACE fonctionnent au gaz naturel et 9 % fonctionnent avec un moteur électrique (navettes gratuites Cœur de ville desservant l'hyper-centre).

Colmar Agglomération est **correctement desservie** par les transports en commun : **16 lignes de bus** du réseau TRACE permettent les déplacements sur Colmar et 20 communes environnantes. La ville est également traversée par plusieurs **"Lignes du réseau FLUO 68"** desservant les principales villes de la région de Colmar, **4 lignes de Trains Express Régionaux (TER)** ainsi que **2 lignes TGV**. Il existe par ailleurs des transports à la demande pour les zones non desservies par le réseau. Selon une étude de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), le transport public urbain serait en moyenne **3 fois moins cher** que la voiture.

Dispositifs / actions à mettre en œuvre

Développer et optimiser les transports en bus :

- Engager et mettre en œuvre la **refonte du réseau TRACE**.
- **Repenser l'itinéraire de la navette électrique** de centre-ville en fonction de l'évolution du réseau urbain.
- **Améliorer la desserte de bus au niveau du pôle Gare**, notamment en traitant les boucles qui rallongent le temps d'accès entre l'arrêt de la préfecture et la gare.
- Étudier la possibilité de mettre en place une **tarification plus incitative** à destination de certaines catégories de population, y compris la gratuité à travers des phases de test.
- Mener une réflexion sur les possibilités d'amélioration et de modernisation de la **billetterie** (ex : application mobile, billetterie unique).
- Mettre en place une **application mobile de transport à la demande**.

Améliorer la vitesse commerciale des bus :

- **Identifier les points durs** (feux rouges, axes à forte circulation).
- **Réaliser des aménagements d'amélioration** et palier les **points durs** recensés (ex : voie réservée, prioriser les bus aux carrefours à feux, lutte contre le stationnement illicite, traiter les arrêts en station).
- Mettre en place **des enquêtes régulières** pour évaluer l'amélioration de la fluidité des trajets ainsi que les besoins et la satisfaction des clients.

Transports ferroviaires :

- **Améliorer la ligne ferroviaire Colmar – Munster**, fréquences, arrêts réguliers à toutes les gares.
- Procéder à la **modernisation de la ligne ferroviaire fret Colmar-Vogelsheim**, à la **réouverture de la liaison voyageurs Colmar- Vogelsheim-Fribourg**, précédée d'une desserte cadencée en car (THNS).
- Poursuivre la réflexion sur la **mise en place d'autres lignes** de Car à Haut Niveau de Service (CHNS) (ex : entre la Communauté de Communes de la vallée de Kaisersberg et le centre de Colmar).

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Changement des comportements, report modal. • Amélioration des aménagements et de l'efficacité des transports en commun. • Recul de l'utilisation des transports individuels polluants au profit d'une meilleure fréquentation des transports collectifs. • Diminution des émissions de GES et de polluants. 		<ul style="list-style-type: none"> • TeqCO₂ évitées • Part modale des transports collectifs. • Evolution de la vitesse commerciale. • Nombre d'usagers. • Nombre de voyage par an et par habitant • Evolution du nombre d'abonnement (par type). • Part des véhicules propres dans la flotte de transports en commun. 	
Ressources Humaines	Chargé de mission mobilité CA /coordinateur PCAET		
Ressources financières	Ressources internes / Billetterie		
Partenaires	Région Grand Est / ADEME / DDT / La collectivité		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°2 – Les transports, la mobilité

Nom de l'action		N°
Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres		5
Secteurs cibles	Transports	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité et les associations / Les modes de transports doux	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Les transports doux, aussi appelés déplacements actifs, caractérisent tous les modes de transports sans moteurs, qui ne génèrent pas de pollution directe ou de gaz à effet de serre (marche, vélo, trottinette...). Ils contribuent à la réduction de la pollution de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique, permettent par la même occasion de se maintenir en bonne santé physique en pratiquant régulièrement de l'exercice, et sont en même temps des modes de déplacement plus économiques.</p> <p>La qualité du parcours influence grandement le choix modal. Particulièrement, le vélo doit être considéré comme un moyen de transport à part entière qui constitue une réelle alternative à la voiture pour les trajets de courte à moyenne distance.</p> <p>Cette mutation des déplacements doit par ailleurs être faite de sorte à limiter le risque de conflits entre les différents modes de transport.</p>		
Objectifs	Faire évoluer les comportements, conforter, encourager et faciliter la pratique des modes doux pour les déplacements quotidiens, de loisirs et touristiques.	
Diagnostic		
<p>Les modes doux représentent 20% des déplacements au sein de Colmar Agglomération (source PDU 2012) avec respectivement 12 % pour la marche à pied et 8 % pour le vélo. Le territoire se démarque des agglomérations de taille similaire par une plus forte utilisation du vélo mais une moindre utilisation de la marche.</p> <p>En ville, 1/4 des trajets en voiture font moins d'1 km alors qu'il ne faut que 1/4 d'heure pour faire 1 km à pied.</p> <p>Un trajet en voiture sur deux fait moins de 3 km alors qu'il ne faut que 1/4 d'heure pour faire 3 km à vélo. Des pédibus et vélobus scolaires existent déjà dans certaines communes de l'agglomération.</p> <p>Il existe des offres incitant à utiliser le vélo pour se rendre à certains événements : réduction sur le prix de l'entrée pour les cyclistes, présence d'un parking à vélo... (ex : foire Eco Bio de Colmar, foire aux vins d'Alsace...).</p> <p>Des événements sont organisés régulièrement pour sensibiliser à l'usage de la bicyclette, parmi lesquels le défi annuel « au boulot j'y vais à vélo » ou encore la Journée de l'Environnement dédiée à la promotion des déplacements à vélo.</p> <p>Deux associations sont engagées pour le développement de la bicyclette sur le territoire : Colmar Vélo - Vélodocteurs et l'association des Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité (CADRes).</p> <p>A Colmar, plus de 20 000 foyers ont bénéficié de l'aide de la collectivité à l'acquisition d'un vélo depuis la mise en place de l'opération en 2008, cette aide est étendue depuis avril 2011 à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE).</p> <p>Plus de 200 km d'aménagements cyclables ont été développés sur le territoire. Leur utilisation est encouragée par le biais de nombreux supports de communication (ex : « Z'cartes », « colmar à vélo et ses environs » ...)</p> <p>Colmar Agglomération a déployé un Plan de Déplacements Urbains (PDU) et prépare son Plan de Mobilité (PDM), dont les actions visent notamment à promouvoir les déplacements doux.</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<p>Promouvoir tous les modes de déplacement doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la question de l'accueil des mobilités douces dans les projets d'urbanisme (lien avec l'action n°7). • Apaiser la circulation dans les villes et les villages en diminuant la vitesse (mise en place de zones 30, zones de rencontre, ralentisseurs, aires piétonnes...) afin de réduire les appréhensions des usagers non motorisés. • Identifier les principaux « points noirs » notamment au niveau de zones de franchissement (ex : rails, routes, cours d'eau...) et les résorber (ex : ponts dangereux Ladhof, Wickerschwihr-Bischwihr). Etudier la possibilité de créer des passerelles à vélo et piétonne au-dessus des rails de chemin de fer (quartier de la gare et rue des mésanges - route d'Ingersheim), également au niveau des cours d'eau (au niveau de la Fecht, liaison avec la gare Walbach – La Forge ; confluence de l'Ill, Lauch, canal...). • Améliorer l'accueil au niveau du pôle de la gare (ex : traitement des points durs cyclables à proximité, rampes à vélo dans les escaliers, signalétique, rétablir l'emprise des trottoirs, etc.). • Étendre les zones cyclables et piétonnes notamment en expérimentant leur pertinence (ex : aménagements provisoires réversibles, piétonisation certains jours de la semaine et/ou à certaines périodes). • Développer des services associés facilitant la pratique de la marche et du vélo (applications mobiles, carte, signalétique). • Engager une réflexion avec les offices de tourisme pour une mobilité décarbonée du secteur. 		

Favoriser l'utilisation du vélo :

- **Développer le maillage des pistes et des voies cyclables**, de manière globale et concertée, à l'échelle des communes de l'agglomération afin de créer des interconnexions. Poursuivre leur aménagement en améliorant certaines sections (traitement des « points noirs »). L'objectif est de concevoir un réseau cyclable complet, cohérent, sans coupure et sécurisé qui permet de se déplacer en continu sur 20 % de la voirie, soit 234 km (objectif inscrit dans le PDU, sera réévalué dans le futur).
- **Participer aux appels à projets** permettant de profiter de fonds d'accompagnement de l'Etat, de la région... (ex : fonds mobilités actives aménagements cyclables) afin de développer de nouvelles pistes cyclables **permettant à toutes les communes un accès aux voies cyclables existantes**.
- **Améliorer les possibilités de stationnement des cycles**, notamment les stationnements sécurisés. Pour cela recenser l'existant, définir les futurs lieux de stationnement appropriés (ex : parkings couverts, zones d'activités) puis adapter le niveau d'aménagement en fonction des besoins (usage quotidien et touristique).
- **Améliorer l'accueil dans les points d'intermodalité** (lien avec l'action n°6).
- **Améliorer la lisibilité du réseau cyclable** et des services associés, par exemple en renforçant la **signalétique**, en **répertoriant** les cartes du réseau, les parkings à vélo, les lieux de réparation et de marquage ainsi que les lieux de location sur le site Internet de la collectivité.
- Mettre à disposition des **stations de gonflage, de recharge** (pour les VAE) sur le réseau cyclable.
- **Développer et promouvoir les vélobus scolaires** (avec l'appui de volontaires et d'associations), notamment pour acheminer les enfants de l'école à la cantine, encourager cette pratique pour les déplacements pendulaires ou de loisirs également.
- Encourager la **mise en place d'un système de vélo partagé**, avec le développement de points de location dans les communes (ex : vélo docteurs, convention MOVELO ou Vélhop).
- Étudier les possibilités d'accompagnement de la collectivité à la mise à disposition de **vélos dans les hôtels et les campings** (usage touristique).
- **Améliorer l'offre de location de vélos pour les touristes** (ex : mise en place d'un service de location de vélos gratuit les deux premières heures, et à tarif attractif les heures suivantes).
- Mettre à disposition des agents **des vélos** pour les déplacements professionnels de courte distance (lien avec l'action n°11).
- **Poursuivre les aides aux foyers** à l'acquisition d'un vélo ou d'un vélo électrique par des aides financières.

Développer la marche :

- Elaborer un diagnostic (enquêtes, marche exploratoires, etc.) afin d'**identifier les coupures** et de mieux mesurer les besoins de cheminement des piétons.
- **Développer et sécuriser les réseaux piétonniers** dans les villes ainsi que dans les villages.
- Aménager des **trottoirs végétalisés** le long des axes routiers fortement fréquentés (ex : avenue Alsace, route de Neuf-Brisach, rue de la Semm, rue du Ladhof).
- Préconiser la marche à pied pour les déplacements de très courte distance et mettre en place une signalétique claire (ex : panneaux indiquant la distance / le temps des parcours à pied).

Promouvoir d'autres modes de déplacement plus vertueux :

- Accompagner le développement des **modes de transports alternatifs** (ex : trottinettes, gyropodes, etc.) en veillant au maintien de la sécurité de l'ensemble des usagers.
- Elaborer un document de planification permettant le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation :

- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de **promotion de l'utilisation du vélo** pour les déplacements de courte distance (et du vélo électrique pour les déplacements de moyenne distance) : défi « au boulot j'y vais à vélo », semaine de la mobilité, Journée de l'Environnement...
- Créer des **animations et des outils de sensibilisation** autour de la thématique de **la marche** (ex : activités écolières pédagogiques, défis, « fiches éco-mobilité », etc.).
- Continuer à mener des actions en faveur de la **prévention routière** et à promouvoir les bons comportements à adopter.

Réaliser une étude d'opportunité pour l'instauration de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) (lien avec l'action n°4 et n°6)

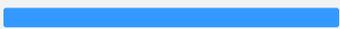
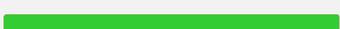
Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Changement des comportements en faveur des modes de transport doux, autant pour les déplacements pendulaires que scolaires, de loisirs ou touristiques. • Amélioration des infrastructures (nombre de kilomètres, sécurisation...). • Amélioration de la qualité de vie des nouveaux usagers et prévention de risques (pathologies chroniques telles que l'obésité ou les maladies cardio- vasculaires et respiratoires). • Diminution des émissions de GES et de polluants du secteur des transports. 		<ul style="list-style-type: none"> • TeqCO₂ évitées. • Part modale du vélo, de la marche et des autres modes de déplacement doux. • Evolution de la part de véhicules électriques. • Kms de pistes et voies cyclables créées. • Nombre de vélos subventionnés. • Nombre de zones 30, zones de rencontre, de secteurs piétonniers créés. 	
Ressources Humaines	Chargé de mission mobilité CA / coordinateur PCAET		
Ressources financières	Ressources internes / Appels à projets Etat - Région - ADEME		
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / Association cyclistes (ex : Vélodocteurs, CADRes) / Associations de parents d'élèves / Établissements scolaires / Offices de tourisme / La collectivité européenne d'Alsace (CeA)/ DDT / Cerema / Préfecture du Haut-Rhin / Réseau des professionnels vendeurs de cycles / Observatoire de la nature		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°2 – Les transports, la mobilité

Nom de l'action		N°
Lutter contre l'autosolisme		6
Secteurs cibles	Transports	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité et les associations / Les particuliers et les entreprises	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>L'autosolisme désigne les déplacements effectués par des personnes seules dans leur véhicule particulier. Cet usage individuel de la voiture est une source importante de polluants et de CO2 (hors véhicule électrique) qu'il est primordial de minimiser. Dans cette optique, l'enjeu est de développer des moyens de transports alternatifs et l'intermodalité, plus particulièrement l'usage du covoiturage, afin de réduire le nombre de véhicules motorisés et remplir davantage ceux qui continueront de circuler.</p>		
Objectifs	Diminuer la circulation en augmentant le nombre de passagers dans les véhicules	
Diagnostic		
<p>Sur le territoire de Colmar Agglomération 84,8 % des ménages possèdent au moins une voiture (INSEE, 2016). Le recours à la voiture individuelle est prépondérant quel que soit le motif du déplacement : 90 % des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture.</p> <p>Le transport routier en plus d'être peu efficace vis-à-vis de la consommation d'énergie qu'il engendre (26 % de la consommation globale du territoire en 2020) constitue la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (40 % des émissions globales du territoire en 2020). Ce dernier est également le premier secteur émetteur de polluants atmosphériques ; en particulier des oxydes d'azote (62 % des émissions de NO_x).</p> <p>Le territoire se caractérise également par une prépondérance des déplacements effectués en mode motorisés (80%) et le taux moyen de remplissage des voitures particulières en Alsace est de 1,3 voyageur par véhicule. La voiture occupe en moyenne 30% de l'espace en ville (parkings, voiries...).</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage individuel de la voiture, notamment en rendant plus compétitifs les autres modes de déplacement (transports en commun et transports doux) (lien avec les actions n°4 et 5) mais aussi en contraignant davantage l'usage de l'automobile (ex : offre et tarification des parkings). • Evaluer, planifier et mesurer le report modal par rapport aux objectifs du Plan Climat, afin d'orienter les choix politiques et vérifier l'efficacité des mesures mises en place (actions à intégrer dans le Plan de Mobilité à venir-accompagnement du bureau d'études). <p>Développer l'intermodalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager et améliorer les espaces d'échange multimodaux, avec dans un premier temps la réalisation d'un schéma directeur du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare. • Étudier les solutions intermodales possibles en matière de fret urbain, particulièrement pour la gestion de la livraison du "dernier kilomètre". • Poursuivre la mise en place de tarifications multimodales variées. • Informer sur l'intermodalité et sur les planificateurs d'itinéraires cartographiques (FLUO Grand Est) en utilisant par exemple l'affichage urbain, un guide des déplacements et les médias locaux. Développer également l'information sur les points multimodaux (plans, horaires, tarifs, signalétique etc.). • Aménager les points de connexion en créant des espaces propices à l'attente (abris, éclairage, places assises), aux correspondances rapides, à l'accès aux informations et à l'accueil de tous les modes de déplacement. • Mettre en place un réseau de Parc Relais (P+R). <p>Favoriser et faciliter le covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le covoiturage auprès des particuliers, des entreprises et des communes, notamment en incitant à la mise en place d'une démarche d'accompagnement à travers par exemple des "plans de mobilité" (diagnostic mobilité, fiches de conseils individualisées, fiche covoiturage, mesures incitatives etc.). • Inciter les structures à développer une solution de covoiturage domicile-travail à l'échelle du territoire en ciblant en premier lieu les plus grosses structures (ex : collectivités, hôpitaux, administrations, grosses entreprises...). • Développer les moyens d'information sur les solutions de covoiturage pour les trajets quotidiens et occasionnels. • Promouvoir les aires de covoiturage déjà existantes et étudier la possibilité d'implanter de nouvelles aires. • Référencer et promouvoir les places de covoiturage spontanées (supermarchés, places, parkings d'églises...). <p>Développer l'autostop et l'autopartage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer, démocratiser et sécuriser la pratique de l'autostop à travers des projets de réseau d'usagers tel que « Transistop » organisé dans les vallées de Munster et de Kaysersberg. • Approfondir les solutions d'autopartage du territoire notamment en développant le réseau CITIZ encore insuffisamment développé sur l'agglomération. 		

Encourager l'eco-mobilité :

- En complément d'actions de communication et de sensibilisation, **étudier la mise en œuvre de dispositifs incitatifs** qui récompensent les pratiques éco-mobiles en partenariat avec les commerçants et les entreprises.

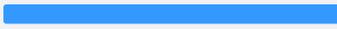
Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Report modal vers des modes de transport à impact environnemental réduit • Meilleure visibilité des dispositifs et des outils existants et augmentation du nombre d'usagers du covoiturage. • Augmentation du nombre de plans de mobilité mis en œuvre. • Augmentation du nombre moyen de voyageur par véhicule. • Diminution de la circulation et de la place occupée par la voiture en ville (désimperméabilisation, renaturation). • Baisse de la consommation énergétique ainsi que des émissions de GES et de polluants liées aux véhicules personnels. • Effets transverses : solution de mobilité supplémentaire pour les ménages ayant des difficultés à se déplacer (non titulaire de permis, zones isolées et/ou en précarité énergétique, personnes travaillant en horaires décalées...), diminution du budget transport personnel. 		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de remplissage des voitures. • Nombre de parkings de covoiturage et taux de remplissage de ces aires. • Nombre de places et d'abonnés du système d'auto partage CITIZ. 	
Ressources Humaines	Chargé de mission mobilité CA / coordinateur PCAET		
Ressources financières	Ressources internes / appels à projets Etat - Région- ADEME		
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / DDT / Transistop / FLUO Partenaires potentiels : plateformes de covoiturage / grandes surfaces commerciales		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°3 – Exemplarité de la collectivité

Nom de l'action		N°
Agir en faveur d'un urbanisme durable		7
Secteurs cibles	Urbanisme, aménagement du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité (Colmar Agglomération et ses membres)	
Descriptif		
<p>La collectivité doit relever de nombreux défis en matière d'urbanisme, dans un objectif de durabilité et de prise en compte des contraintes induites par le changement climatique. La question de l'urbanisme répond à deux enjeux garantissant la plasticité du territoire : celui de la réponse aux différents besoins en construction, infrastructures et équipements d'un territoire en croissance, et celui de l'impact environnemental et de la résilience de la collectivité à long terme face aux problématiques climatiques, écologiques et alimentaires. L'impact de la forme urbaine sur la consommation de ressources naturelles, les sols, l'eau, les énergies non renouvelables, est aujourd'hui clairement établi. Dans ce contexte, les documents réglementaires locaux (ex : SCOT, PLU, PLH...) et les programmes d'aménagement doivent intégrer les enjeux du développement durable. Les réponses à apporter doivent être portées par les règles urbaines et relayées par les élus auprès de leurs concitoyens. La collectivité se doit également d'être exemplaire dans ses programmes et projets d'aménagement.</p> <p>La ville du futur se veut compacte afin de limiter l'étalement urbain. Cette approche offre de nombreux avantages : réduction du trafic pendulaire (gain de temps et d'énergie), diminution des coûts relatifs aux infrastructures, innovation favorisée, milieu naturel et terres agricoles préservées. Cette densification urbaine doit parallèlement prendre en compte la nécessité de construire ou réhabiliter de façon durable (ex : bâtiments économes en énergie), de se questionner sur les missions de l'espace public, de redonner sa place à la nature en ville afin de contrer le phénomène d'îlot de chaleur, de prendre en compte la préservation de la biodiversité et de favoriser le stockage du carbone. La gestion des eaux pluviales doit aussi être analysée au regard de l'artificialisation des sols et du risque de phénomènes climatiques plus extrêmes (ex : inondation, sécheresse).</p>		
Objectifs	Assurer la qualité de vie des habitants tout en maximisant la provision de services écosystémiques	
Diagnostic		
<p>L'urbanisme, au sens large entre déplacements, chauffage et fonctions urbaines est à la source d'environ la moitié de nos émissions de gaz à effet de serre en France.</p> <p>Le diagnostic du territoire révèle deux principaux points de vulnérabilité relatifs à l'organisation urbanistique : l'augmentation des pluies hivernales avec les difficultés de gestion à travers le réseau d'assainissement unitaire, et l'intensification des averses augmentant les risques de mouvement de terrain (coulée de boues).</p> <p>Des grands projets de reconstruction exemplaires ont déjà été menés sur le territoire au niveau de la bourg-centre avec la transformation du quartier Amsterdam en véritable écoquartier. D'autres projets d'aménagements intègrent ces préoccupations tels que la création du parc urbain de la Montagne Verte ou le projet de réaménagement du secteur de la collégiale Saint-Martin visant à transformer le parking en espace piéton et présentant ainsi l'opportunité de redonner de la place à la nature. La réhabilitation de friches industrielles s'inscrit dans cette même logique (ex : friche papetière de Turckheim, ancienne gare de marchandises à Colmar, ...). Toutes les 5 minutes se trouve artificialisé l'équivalent d'un terrain de football en France. La surface des zones artificialisées est en augmentation sur le territoire de l'agglomération (+9 % sur la période 1990-2018 et +3 % depuis 2012 pour un total d'environ 4 300 hectares aujourd'hui), le plus souvent au détriment du milieu naturel et des terres agricoles.</p> <p>Certaines continuités écologiques du territoire sont assurées par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) avec notamment l'élaboration de la trame verte et bleue, mais certains points sensibles subsistent, particulièrement les milieux les plus artificialisés (ex : ville, axes routiers importants).</p> <p>La protection des paysages naturels est par ailleurs encadrée par un ensemble de textes de lois et de décrets (sites inscrits et classés, secteurs sauvegardés, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), convention européenne du paysage et le patrimoine mondial de l'UNESCO).</p> <p>A travers les documents cadres tels que les PLU et le SCoT qui sont conçus de manière à intégrer les problématiques climatiques, de l'air et de l'énergie, la collectivité et ses communes disposent d'atouts clés pour organiser l'agglomération de sorte à être une collectivité résiliente, respectueuse de l'environnement et garante du développement économique et social du territoire.</p> <p>Les SCoT sont soumis à une démarche de modernisation qui vise à renforcer son rôle dans la transition énergétique notamment par la recherche de la sobriété foncière.</p> <p>Plusieurs actions concourent à une meilleure utilisation du foncier. Cela se traduit par une analyse des potentialités foncières sur chaque commune en relevant les dents creuses ainsi que les zones d'extension potentielle. Suite à la loi ALUR, l'instruction des autorisations d'urbanisme est désormais de compétence communautaire (avril 2015) offrant ainsi une meilleure connaissance des différentes demandes, afin de mieux identifier le potentiel foncier (extension, densification, foncier disponible).</p>		

Dispositifs / actions à mettre en œuvre

- Favoriser une bonne intégration des nouveaux secteurs urbanisés au tissu existant.
- Améliorer la qualité de vie, le niveau de service, la praticité des usages.
- Concevoir les nouveaux secteurs qui seront urbanisés en favorisant la **mixité de l'offre et la diversité des fonctions** alliant logements, équipements, commerces et services.
- Favoriser les **formes urbaines raisonnées** en luttant contre l'étalement urbain.
- **Construire et réhabiliter prioritairement dans l'enveloppe urbaine actuelle** (ex : friches et dents creuses) et densifier les unités foncières à bâtir et déjà bâties.
- Elaborer une stratégie de **limitation de l'imperméabilisation des sols** (liens avec les actions n°15, 16, 20, 22 et 23).
- Estimer le **potentiel de désartificialisation compensatoire** à l'échelle du territoire et intégrer cette préoccupation en amont des projets.
- **Augmenter et faciliter l'usage de transports durables** et des mobilités douces permettant de réduire les mouvements pendulaires, les charges de mobilité des ménages (liens avec les actions n°4 et 5).
- **Intégrer la mobilité durable** (voies cyclables, voies de bus, zones de rencontre, bornes de recharges...) dans les projets d'aménagements (lien avec les actions n°4 à 6).
- **Végétaliser** le milieu urbain (liens avec les actions n°15, 16, 20 et 23).
- **Développer les îlots de fraîcheur** et les porter à connaissance de la population (liens avec les actions n°15 et 23).
- **Renforcer et restaurer la trame verte et bleue** de la collectivité.
- Poursuivre et généraliser l'intégration de la **dimension environnementale dans les projets** d'aménagement, de construction et de réhabilitation des bâtiments publics et de l'habitat : **établissement d'une charte de construction et d'aménagement durable** (construction d'architectures bioclimatiques, bâtiments à énergie positive, éco-quartiers, etc.).
- Favoriser **l'utilisation de matériaux bio-sourcés** et locaux dans la construction de nouveaux bâtiments et aménagements (lien avec les actions n°9 et 20).
- Développer des **installations productrices d'énergie** de sources renouvelables à **proximité des lieux de consommation** (ex : photovoltaïque, biogaz (lien avec l'action n°25), chauffage urbain (lien avec l'action n°24).
- **Former les professionnels de l'aménagement** (ex : instructeurs des Autorisations d'Occupation des Sols (ADS), urbanistes, architectes, etc.) afin de sensibiliser aux enjeux de l'urbanisme durable.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des enjeux climat - air- énergie dans les documents de planification urbaine. • Développement urbain adapté aux enjeux climatiques, économe en foncier et laissant une part renforcée à la mobilité durable. • Limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels. • Amélioration de l'infiltration et de l'écoulement des eaux pluviales. • Limitation du risque d'inondation / sécheresse. • Réduction de l'exposition de la population à des phénomènes extrêmes (ex : canicules inondations), amélioration du bien-être et de la qualité de vie des habitants. • Développement et préservation de la biodiversité. • Transition énergétique du territoire et sobriété carbone. 		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des projets d'aménagement durables dans les nouveaux projets d'aménagement. • Taux d'artificialisation des sols. • Surface désimperméabilisée. • Consommation des espaces naturels et agricoles. • Kms de trames vertes ou bleues recrées (haies, fossés...). 	
Ressources Humaines	Service d'urbanisme / Service des droits des sols / Service aménagement		
Ressources financières	Ressources internes / ANRU / CGET/		
Partenaires	ADEME / ANRU / CGET / ANAH / CEREMA / DREAL / DDT / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / ADAUHR – ADT		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°3 – Exemplarité de la collectivité

Nom de l'action		N°
Optimiser la gestion de l'éclairage public		8
Secteurs cibles	La collectivité, les communes	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité (Colmar Agglomération et ses membres)	
Descriptif		
<p>L'éclairage public participe à la sécurité publique, en jouant un rôle important dans la perception nocturne des espaces publics (identification des différents usagers, perception de leur comportement, détection des obstacles éventuels de la voirie), à la convivialité et à l'embellissement des espaces publics en mettant en valeur le patrimoine et en créant des ambiances nocturnes agréables. Il est également à la source de diverses pollutions, d'impacts sur la biodiversité et représente une part importante de la facture énergétique des collectivités. Il convient donc d'optimiser les services qu'il rend et de systématiser la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique des équipements.</p> <p>Le diagnostic des installations existantes est une étape primordiale dans le processus d'amélioration de l'éclairage public ; il permet une meilleure connaissance des installations et d'initier un programme de travaux d'amélioration spécifique et adapté.</p>		
Objectifs	L'exemplarité de la collectivité par l'amélioration des performances de l'éclairage public.	
Diagnostic		
<p>La lumière artificielle est la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides.</p> <p>En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ; 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ; 37 % de leur facture d'électricité.</p> <p>En dix ans (entre 2010 et 2020) le coût de l'électricité a augmenté de 50%.</p> <p>D'après l'Association Française de l'Éclairage (AFE), l'éclairage public représente un coût moyen de 9,3 € /an/hab. en 2012, contre 7,2 € en 1990 pour les communes de plus de 500 habitants (au total 9 millions de points lumineux en France). 40 % des luminaires en service ont en moyenne plus de 25 ans, le potentiel d'économie est estimé entre 50 et 75 %.</p> <p>De nombreuses communes, membres de Colmar Agglomération, ont déjà mis en place des opérations d'optimisation de l'éclairage public, notamment grâce aux actions de sensibilisation et de formation déployées sur le territoire, en étroite partenariat avec VIALIS.</p> <p>A titre d'exemple, voici ce qui a été mis en place par la ville de Colmar :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier programme d'économies d'énergie et de maintenance d'éclairage public a été réalisé. Dans un second temps, une opération de remplacement de lampes à vapeur de mercure a été effectuée sur 3 ans (de 2012 à 2014). Ce programme de 1,4 M€ TTC a permis de réduire la consommation, la pollution émise, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de la maintenance. - Une action volontariste de coupure de l'éclairage des voies de desserte en heures creuses de la nuit de 00h00 à 04h45 est mise en place progressivement quartier par quartier. Il en va de même au niveau des parcs et jardins publics, dans des zones de stationnement et des zones industrielles. - De nouvelles technologies sont employées, en particulier avec une installation progressive de luminaires équipés de LED qui permettent notamment de moduler l'éclairage en heure creuse de la nuit ou de mettre en place des paliers progressifs de niveau d'éclairement. - Au programme 2020, 285 000 € ont été budgétés pour le remplacement en lieu et place d'un luminaire existant de plus de 30 ans par un luminaire LED. L'opération concerne 659 luminaires et engendrerait des économies estimées à 13 800 €/an sur les frais énergétiques et 39 600 € sur les frais de maintenance. - Grâce à la modernisation des installations, l'âge moyen des équipements est sans cesse en baisse : il est aujourd'hui de 13,7 ans (il était de 19,14 ans, en 2008). <p>La ville de Colmar a mis en place à partir de 2008, un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Afin d'actualiser ses projets, ses intentions et ses objectifs de qualité d'éclairement en fonction des évolutions normatives, environnementales, technologiques... la Ville a lancé en 2020 l'élaboration d'un nouveau SDAL.</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<p>Sensibiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement de modules de sensibilisation/formation sur l'éclairage public à destination des élus et agents de Colmar Agglomération. • Inciter les communes à participer à des actions de sensibilisation à la pollution lumineuse (ex : « Le Jour de la Nuit »). • Organiser des échanges d'expériences et de bonnes pratiques (visites d'installations, nouvelles technologies). • S'appuyer sur la démarche « Smart City ». • Promouvoir la labélisation « Villes et Villages Étoiles ». • Rappeler les obligations réglementaires en matière d'extinction, sur certaines plages horaires nocturnes, des vitrines, des bureaux et des façades de bâtiments (arrêté en vigueur depuis le 1er juillet 2013). 		

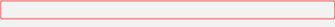
- Porter une attention particulière à la **concertation avec la population** et à la valorisation des démarches d'amélioration.

Optimiser les installations existantes :

- **Développer des programmes d'économies d'énergie** sur l'éclairage public (ex : réglage des horloges astronomiques, abaissement des niveaux d'éclairage, extinction de l'éclairage sur certaines plages horaires, leds...).

Favoriser la réalisation de diagnostics et de travaux sur l'éclairage public :

- **Inciter les communes à la réalisation de diagnostics** permettant d'orienter leurs choix techniques, de planifier leurs investissements et de profiter d'éventuelles subventions de l'ADEME, du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin...
- Accompagner les communes ayant déjà réalisé des diagnostics à **s'engager dans la phase travaux**.
- Inciter les communes membres à s'organiser autour d'**achats groupés** (rédaction commune de cahiers des charges, en vue de la réalisation de diagnostics et de travaux).
- Porter une attention particulière au **dimensionnement** et à la **performance des décorations de Noël / la valorisation du patrimoine**.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des performances et amélioration de l'éclairage public. • Baisse de la consommation énergétique des communes (électricité). • Amélioration de la qualité de service. • Effets bénéfiques sur la biodiversité. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de travaux d'amélioration prévus et réalisés. • Nombre de diagnostics réalisés. • Nombre de modules de sensibilisation / de formations réalisés. • Nombre de communes sensibilisées et/ou formées. • Nombre de communes avec extinction nocturne partielle. 	
Ressources Humaines	Services d'éclairage public et de maintenance / Animateur PCAET		
Ressources financières	Les communes / ADEME / Syndicat d'électricité du Haut-Rhin		
Partenaires	Fournisseurs d'énergie (Vialis, EDF...) / ADEME / Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANCPEN) / Alter Alsace Énergies / Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°3 – Exemplarité de la collectivité

Nom de l'action		N°
Optimiser la gestion du patrimoine bâti		9
Secteurs cibles	Tertiaire, bâtiments de la collectivité	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité (Colmar Agglomération et ses communes) / Bâtiments et équipements municipaux	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Le patrimoine bâti, à commencer par celui géré par Colmar Agglomération et ses communes membres constitue un levier d'action important de maîtrise des consommations d'énergies et de préservation des ressources. Cette approche permet de limiter les émissions atmosphériques et a des répercussions positives sur la facture énergétique de la collectivité. Au-delà de la rénovation du bâti, la transition énergétique nécessite parfois que certains équipements (ex : systèmes de production de chaleur) plus anciens soient remplacés par des solutions moins énergivores. Si la rénovation thermique et énergétique constitue un outil d'optimisation primordial que la collectivité met en œuvre depuis plusieurs années, les nouvelles constructions se doivent également d'être des bâtiments exemplaires. En parallèle, l'usage quotidien des bâtiments et de leurs équipements par les occupants doit être fait de manière raisonnable en adoptant des comportements individuels plus sobres et économes.</p>		
Objectifs	Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti de la collectivité	
Diagnostic		
<p>Le secteur tertiaire représente à lui seul 20 % de la consommation énergétique finale de l'agglomération, le plaçant au poste du 3^{ème} secteur le plus énergivore. Il est également responsable de 15 % des émissions de GES.</p> <p>Consciente de ces impacts environnementaux, la collectivité et ses communes membres ont initié la rénovation de certains de leurs bâtiments. C'est par exemple le cas de la rénovation thermique et de la mise aux normes du siège administratif de Colmar Agglomération avec un investissement de près de 1,8 M€.</p> <p>La Ville de Colmar a supprimé l'ensemble des chaudières fonctionnant au fioul dans les bâtiments municipaux et met en œuvre un programme pluriannuel de rénovation énergétique doté d'un budget d'investissement d'environ 1 M€ par an. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux nouvelles constructions des collectivités de respecter au minimum le label de Haute Performance Énergétique (HPE), ce qui représente un plafonnement de la consommation à hauteur de 45 kWh/m²/an. A partir de 2021, le nouveau bâti devra être à énergie positive (BEPOS).</p> <p>Le numérique fournit dans le domaine de l'énergie de nouvelles possibilités à tous ces acteurs par un accès démultiplié et en temps réel à une grande masse de données, et par l'émergence de modèles plus interactifs, plus flexibles et plus décentralisés</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les communes membres à réaliser un état des lieux de leur patrimoine bâti et de leurs équipements afin de prioriser les travaux d'amélioration à réaliser. • Poursuivre les projets de rénovation thermique et énergétique des bâtiments de la collectivité en réalisant des plans pluriannuels d'investissement pour la rénovation. • Recenser les opérations emblématiques réalisées sur le territoire et favoriser l'échange d'expériences au sein de la collectivité. • Etudier la possibilité de créer un poste de Conseiller en Energie Partagé ou d'Econome de Flux (postes soutenus à travers les programmes ACTEE). • Développer un partenariat avec Alter Alsace Energie (actions de sensibilisation et de formation, diagnostic sur le terrain afin d'optimiser la gestion des bâtiments municipaux, conseils en travaux ...). • Exiger des démarches relatives à la qualité environnementale pour les équipements neufs et rénovés (ex : HQE, HPE, BBC, BBCA, BEPOS, etc.). • Mettre en place des outils de maîtrise de la consommation d'énergie, en s'appuyant notamment sur le numérique (dispositifs de mesure, de contrôle et de commande à distance, systèmes d'effacement diffus, sous-compteurs, etc.) qui permettront, notamment à travers la télégestion des bâtiments, d'ajuster et assurer le suivi des consommations. • Mener une réflexion pour améliorer les performances des équipements sportifs les plus énergivores (ex : piscines fortes consommatrices d'eau et d'énergie). • Adapter les bâtiments et les nouvelles constructions au changement climatique (ex : végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur, conception bioclimatique, etc.) (<i>lien avec l'action n°7</i>). • Remplacer les chaudières traditionnelles fonctionnant à l'énergie fossile par des équipements utilisant des formes d'énergies moins émissives. • Faire usage de matériaux biosourcés locaux pour la construction et la rénovation des bâtiments (<i>lien avec l'action n°7</i>), en particulier le bois pour la construction et soutenir à travers la commande publique les filières locales dans le cadre de la démarche « PACTE Bois et Biosourcés » portée par la CEA et l'ADIRA. 		

- Etudier les opportunités de **récupération d'eau de pluie** sur les bâtiments et les équipements.
- Etudier le **potentiel d'installation photovoltaïque sur le bâti** de la collectivité (*lien avec l'action n°3*) y compris en autoconsommation.
- **Privilégier l'achat d'électricité d'origine renouvelable.**
- **Optimiser l'éclairage** du patrimoine de la collectivité (*lien avec l'action n°8*).
- **Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments.** Ex : diffusion d'un guide des bonnes pratiques et éco-gestes (*lien avec l'action n°10*), mise en place d'une signalisation incitant à faire des économies (ex : éteindre la lumière, limiter l'eau, etc.), groupes de travail, communication de diagnostics de performance énergétique, etc.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation finale d'énergie des bâtiments et des équipements. • Réduction des émissions de GES et de polluants. • Allègement de la facture énergétique. • Amélioration du cadre de vie et du confort des occupants. 		<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique annuelle des bâtiments de la collectivité. • TeqCO₂ évitées. • Nombre d'opérations de rénovation réalisées. • Nombre de bâtiments labellisés réalisés. 	
Ressources Humaines	Services techniques de la collectivité / Animateur Plan Climat		
Ressources financières	Ressources internes / ADEME / Région / Climaxion / Certificats d'économie d'énergie		
Partenaires	ADEME / Vialis / Conseil départemental / DDT / Région Grand Est / Alter Alsace Energie / ADIRA / CeA		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°3 – Exemplarité de la collectivité

Nom de l'action		N°
Sensibiliser les agents aux éco-gestes		10
Secteurs cibles	Tous les secteurs hors industrie et résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité (Colmar Agglomération et ses communes) / Les agents et les élus	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Réussir la transition énergétique et écologique nécessite avant tout d'adapter et de changer les comportements dans le cadre privé mais également dans le cadre professionnel. De par la diversité des activités de ses agents et de ceux de ses communes membres, la collectivité a la possibilité de réduire considérablement son impact environnemental tout en préservant un confort de travail. De plus, ces pratiques climat-compatibles et respectueuses de l'environnement engendrent généralement des baisses de consommation (énergie, eau, ...) et constituent donc un levier important d'économies financières. Ces éco-gestes doivent notamment être promus et portés au plus haut de l'organisation afin qu'ils soient intégrés par l'ensemble des élus et des collaborateurs. Cette démarche de progrès doit générer une dynamique d'entraînement ; Colmar Agglomération doit montrer l'exemple dans sa manière de fonctionner au quotidien et ce à travers ses différentes missions.</p>		
Objectifs	Développer une conscience environnementale dans le contexte professionnel	
Diagnostic		
<p>Les administratifs passent en moyenne 200 jours par an sur leur lieu de travail. A la maison comme au travail, les sources de gaspillage et de consommation d'énergies sont nombreuses : les consommations « inutiles » des équipements de bureautiques (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) constatées la nuit et les week-ends représentent en moyenne 40 % de la consommation totale des appareils.</p> <p>Un salarié du secteur tertiaire produit 120 à 140 kg de déchets par an (dont trois quarts de papier) tandis que 150 à 200 grammes de nourriture sont gaspillés par repas en restauration collective.</p> <p>Au bureau, 50 % de la consommation d'énergie totale provient du chauffage. Diminuer de 1°C la température de consigne de l'installation de chauffage permet de réduire la consommation annuelle de 5 à 10 %.</p> <p>L'impact d'internet sur l'environnement est bien réel : 25 % des émissions de gaz à effet de serre issues du numérique (secteur responsable de 4 % des émissions mondiales) sont dues aux centres de données, 28 % sont causées par les infrastructures réseau et 47 % par les équipements numériques.</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des outils d'information sur les éco-gestes comme par exemple un guide recensant les bonnes pratiques telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les gaspillages (ex : paramétrer et gérer le matériel informatique de manière économe, réduire les consommations de papier et de fournitures de bureau). - Faire un usage conscient d'Internet et des e-mails (ex : optimiser les réceptions/envois et les pièces jointes, nettoyer et trier les données, requêtes web courtes et simples, favoriser l'éco-communication, etc.). - Economiser les ressources et l'énergie, notamment en optimisant l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'utilisation de l'eau (<i>lien avec les actions n°8, 9 et 22</i>). - Minimiser les déchets (ex : se munir d'un gobelet réutilisable et/ou de gourdes pour les boissons, diminuer le gaspillage alimentaire, troc et mutualisation de matériel au bureau, etc.). - Limiter les déplacements et privilégier des modes de déplacement sobres et économes comme le covoiturage, l'auto-partage, les transports en commun, la marche ou le vélo (<i>liens avec les actions n°4 à 6</i>). • Diffuser et adapter les outils de sensibilisation en fonction des personnes ciblées (élus, directeurs, personnel, etc.) à l'aide de moyens de communication variés (ex : Intranet, fenêtre "pop-up", défis, stages d'éco-conduite, formations, recommandations dans le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs etc.). • Créer un contexte favorable à l'adoption de ces éco-gestes (ex : instaurer une indemnité kilométrique vélo / covoiturage, créer un parc à vélos-partagés, favoriser le recours au télétravail, réunions en visio etc.). • Encourager les agents à signaler des axes d'amélioration (à l'instar du concours interne de la ville de Colmar sur la sécurité). • Organiser des formations à destination gestionnaires de bâtiments (ex : intervention d'un conseiller économe de flux). 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la quantité de déchets. • Diminution de la consommation énergétique. • Diminution de la consommation en eau. • Coûts financiers évités (économies de ressources et d'énergie). • Optimisation des conditions de travail. • Développer une culture commune Climat-Air-Energie. 		<ul style="list-style-type: none"> • Suivis des consommations énergétiques, de la consommation d'eau et de la quantité de déchets. • Nombre d'actions de sensibilisation créés. • Parts modales des déplacements professionnels. 	
Ressources Humaines	Animateur Plan Climat / Services communication / Service Ressources humaines / DGS / DAF		
Ressources financières	Ressources internes		
Partenaires	ADEME / Alter Alsace Energie / Observatoire de la nature		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°3 – Exemplarité de la collectivité

Nom de l'action		N°
Développer la politique d'achats durables		11
Secteurs cibles	Tous les secteurs hors industrie et résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité (Colmar Agglomération et ses membres) / Les acheteurs publics	
Descriptif		
<p>La commande publique, avec près de 200 milliards € (soit près de 10% du PIB), dispose d'un poids conséquent pour faire évoluer la demande et l'offre. À travers ses actions, la collectivité est régulièrement appelée à faire l'acquisition de biens et services que cela soit pour son fonctionnement quotidien ou ponctuellement dans le cadre de projets d'envergure. Ces achats représentent un impact non négligeable sur lequel la collectivité peut agir tout en assurant une qualité de service équivalente, voire supérieure. Ils doivent donc s'effectuer avec l'exigence d'un engagement environnemental et social des fournisseurs/prestataires. À ce titre, la France s'est engagée dans la promotion des achats responsables par les collectivités territoriales, notamment via la réalisation du deuxième Plan National d'Actions pour les Achats Publics Durables (PNAAPD) qui fixe des objectifs de développement durable d'ici à 2020.</p> <p>Les achats durables constituent le premier pilier du concept d'économie circulaire. Il s'agit donc pour Colmar Agglomération et ses communes membres de s'inscrire dans cette démarche vertueuse et de s'assurer de la bonne fiabilité environnementale et économique tout au long du cycle de vie des différents produits, matériels et services consommés.</p>		
Objectifs	Limiter l'impact environnemental des activités de la collectivité en systématisant les achats durables	
Diagnostic		
<p>L'agglomération doit être porteuse d'engagements environnementaux, l'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics est un moyen d'y répondre. Depuis plusieurs années, des clauses environnementales sont intégrées dans de nombreux marchés de la collectivité, comme par exemple dans le cadre d'achats d'énergies, de véhicules, de prestations pour les cantines scolaires, de projets architecturaux...</p> <p>Néanmoins, une marge de manœuvre existe par rapport au volume des marchés porté tous les ans par la collectivité. De plus, la politique d'achat n'est pas clairement formalisée, induisant un manque de cadre pour les services et des pratiques variables selon les acheteurs. Pourtant, ces choix peuvent être déterminants : ex, l'achat par le service informatique d'appareils d'impression multifonctions (imprimante, photocopieur, scanner) consomme jusqu'à 50% de moins que les appareils qu'il remplace.</p>		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un panorama global des commandes de la collectivité et de leurs impacts sur l'environnement, puis identifier les mesures d'amélioration possibles. • Déterminer les critères d'achats et formaliser des clauses environnementales et d'insertion dans les marchés. • Communiquer sur les critères d'achats en interne, comme en externe. • Former les agents à la prise en compte des enjeux environnementaux - développement durable dans les achats. • Formaliser la démarche d'achats durables (charte) et inciter les communes à signer cette charte. • Acheter responsablement, c'est parfois choisir de ne pas acheter et de prolonger l'utilisation des produits en fin de cycle de vie : plutôt que de remplacer le matériel en panne, préférer la réparation et le recours au marché du réemploi et du matériel reconditionné en cas de renouvellement du matériel lorsque cela est possible. • Privilégier l'économie de la fonctionnalité (consiste à remplacer la notion d'achat du bien par celle d'achat de l'usage du bien) (<i>lien avec l'action n°18</i>) et les produits dématérialisés. • Lors d'évènements organisés par la collectivité et dans la restauration, privilégier les produits alimentaires locaux, de saison, issus de circuits courts et si possible bio (<i>lien avec l'action n°17</i>). • Faire le choix de fournitures issues de filières responsables (papier recyclé ou certifié PEFC, produits d'entretien éco-labellisés) • Poursuivre la politique d'achat de véhicules propres lors du renouvellement de la flotte de la collectivité, notamment pour du matériel technique (ex : bennes de ramassage des ordures). • Mettre à disposition des agents une flotte de vélos pour les déplacements professionnels de courte distance. • Poursuivre et développer la politique d'achats groupés. 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte systématique par chaque service des enjeux climat air énergie dans la commande publique. • Intégration de la collectivité dans la démarche d'économie circulaire. • Diminution des consommations énergétiques, des utilisations de ressources, des émissions et des déchets de la collectivité ainsi que de ses fournisseurs et prestataires de services. • Générer des économies d'échelle à travers des achats groupés. • Evolution de l'offre des fournisseurs. • Développement des filières respectueuses de l'environnement. 		<ul style="list-style-type: none"> • Part des commandes et de marchés publics intégrant des clauses environnementales. • Nombre d'achats groupés. 	
Ressources Humaines	Services comptabilité / Acheteurs de la collectivité / Commissions des marchés / Ressources humaines		
Ressources financières	Ressources internes		
Partenaires	ADEME / Fournisseurs et prestataires de la collectivité		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°4 – Sensibilisation et communication

Nom de l'action		N°
Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité		12
Secteurs cibles	Tous les secteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	Animateur Plan Climat / Tous les acteurs du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>La collectivité de par son engagement au service des citoyens se doit de faire naître, de développer et/ou de renforcer la prise de conscience du changement climatique et de ses effets dans les 30 ans à venir. Le plan climat est un outil au service de la population et des acteurs du territoire, il est alors essentiel de communiquer autour de cette démarche, d'informer sur les enjeux locaux et de mobiliser le plus grand nombre autour du plan d'actions.</p> <p>Le territoire dispose déjà d'une certaine expérience dans la mise en place d'actions en faveur de développement durable et du climat notamment à travers la réalisation, dès 2008, d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire à l'échelle du Grand Pays de Colmar, suivi d'un Agenda 21 initié en 2009, comportant un volet climat/air/énergie sur le périmètre de Colmar Agglomération et de sa ville centre. En 2010, la Ville de Colmar signait la Convention des Maires ; engagement dont la feuille de route consiste à dépasser les objectifs européens en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre. Il convient de capitaliser sur ces démarches de progrès, sur les nombreuses actions mises en place et développer de nouveaux programmes en faveur du climat. Ce travail doit s'appuyer sur un plan de communication afin de valoriser les résultats et inciter à l'action.</p>		
Objectifs	Rendre visible le plan climat afin de permettre l'identification des actions menées dans le cadre de la démarche et mettre en avant les outils et dispositifs déjà existants	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Colmar organise chaque année des actions de sensibilisation et des animations (journée et/ou semaine de l'environnement) autour d'une thématique centrale (ex : promotion des déplacements à vélo, gestion des déchets, place de la nature en ville). Ces rencontres sont l'occasion de faire connaître le PCAET aux participants, de recueillir leurs idées et de leur proposer d'être tenus informés de l'état d'avancement de la démarche et de ses résultats. Des nombreuses communes membres de Colmar Agglomération organisent des événements en lien avec ces thématiques. • Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire, le Grand Pays de Colmar a mis gratuitement à disposition des particuliers, des entreprises et des collectivités, deux outils, toujours opérationnels. Le premier permet d'évaluer le potentiel solaire de l'ensemble des toitures du territoire : le cadastre solaire. Ce dispositif est issu d'un partenariat développé avec le département du Haut-Rhin (pilote de l'opération). Le second permet d'avoir une première approche de la qualité de l'isolation en toiture du patrimoine bâti : la thermographie aérienne. • Colmar Agglomération dispose d'un Espace France Renov' animé par deux conseillers dont l'expertise et la neutralité permet d'aguiller les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables (choix des travaux, définitions des aides disponibles). • La collectivité a développé de nombreux programmes en faveur du climat, dont les plus emblématiques sont : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place, en partenariat avec le fournisseur local d'énergie VIALIS, d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas). L'aide a été étendue à l'ensemble de l'agglomération en 2015 et a permis de subventionner 4 000 dossiers depuis sa mise en œuvre, soit environ 3 millions d'euros d'aides versées et 23 000 tonnes équivalent CO2 évitées. - Le Grand Pays de Colmar propose, depuis 2016, un service d'accompagnement OKTAVE : il s'agit d'une plateforme de rénovation énergétique des maisons individuelles destinée à les mener au niveau bâtiment basse consommation (BBC). Ce programme bénéficie depuis mars 2019 d'aides financières de la collectivité en direction des particuliers et des entreprises. • De nombreux supports de communication sont disponibles pour permettre une meilleure visibilité des services d'accompagnement et des aides proposées par la collectivité (journaux communaux, dépliants, flyers, pages Internet, réseaux sociaux etc.), ainsi que sur la démarche plan climat. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les différents supports de communication déjà existants. • Créer une « marque » facilement identifiable qui estampillerait les actions exemplaires mises en œuvre dans le cadre du PCAET. • Sensibiliser à la démarche plan climat à l'occasion de diverses manifestations organisées sur le territoire (salons, foires, expositions, conférences thématiques etc.). • Développer et animer une rubrique « plan climat » sur le site Internet de l'agglomération afin de présenter la démarche, les enjeux locaux, les résultats... 		

- **Faire paraître régulièrement des articles de presse** qui mettent en avant des actions menées dans le cadre du Plan Climat (périodiques locaux, bulletins municipaux, newsletters, etc.).
- **Créer des supports de communication** afin de « vulgariser » l'information et inciter à l'action.
- **Poursuivre le développement d'outils de communication et de promotion** des dispositifs et outils mis à disposition, **en s'appuyant sur les communes membres de Colmar Agglomération et le réseau associatif local.**
- **Concevoir et distribuer des supports de communication du PCAET** (plaquette de présentation, actions menées, mesures proposées, etc.).
- **Renforcer la présence sur les réseaux sociaux** en créant une page relayant régulièrement des initiatives locales, les rassemblements communautaires, des courts tutoriels (ex : utiliser le cadastre solaire), les outils à disposition, etc.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la démarche. • Intégration des enjeux climatiques par les acteurs du territoire. • Permettre le passage à l'action à toutes les échelles. • Meilleure connaissance et utilisation plus fréquente des outils et dispositifs mis à disposition. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports de communication (plaquette, articles de presse, événements...). • Nombre de participations à des événements publics. • Nombre de visites sur la page Internet « plan climat ». 	
Ressources Humaines	Animateur Plan Climat / Services communication		
Ressources financières	Région Grand Est / ADEME / FEDER		
Partenaires	Agence de communication / Services de communication ADEME et Région Grand Est / Communes/Associations		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

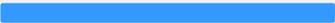
Axe stratégique n°4 – Sensibilisation et communication

Nom de l'action		N°
Sensibiliser les partenaires à l'adhésion au PCAET		13
Secteurs cibles	Tous les secteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	Animateur Plan Climat / Les partenaires de Colmar Agglomération (hors grand public)	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>La diversité des partenaires de Colmar Agglomération a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre d'un Plan Climat. A titre d'exemple, l'ensemble des communes et agglomérations contribuent, de façon directe, à environ 12 % des émissions nationales de GES et agissent, de façon indirecte, sur plus de 50 %, à travers leur politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport... La réussite du Plan Climat Energie Territorial nécessite de diminuer les consommations énergétiques et les émissions atmosphériques de tout le territoire. La démarche est par conséquent fortement dépendante de l'engagement et de la mobilisation de chacun, sur le court, moyen et long terme. Cette dynamique se doit d'être accompagnée et valorisée pour qu'elle soit pérenne et efficace. Ceci nécessite de mobiliser des moyens et de créer des outils pour animer le PCAET. Colmar Agglomération souhaite renforcer l'approche partenariale de son PCAET, afin d'accélérer la transition énergétique du territoire.</p>		
Objectifs	Informier et sensibiliser les partenaires à la nécessité de s'engager dans la démarche	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Des appels à projet sont régulièrement lancés en direction de différents partenaires afin de mettre en place des actions très variées dans le domaine du développement durable. Par exemple : extension de la thermographie aérienne, création du cadastre solaire, plateforme de rénovation énergétique OKTAVE, Défi « au boulot j'y vais à vélo »... • Des cycles de conférences et de formation sont régulièrement organisés sur le territoire à destination des partenaires sur des thématiques diverses, comme sur la rénovation énergétique, l'utilisation de matériaux biosourcés, le jardinage au naturel... • D'étroits partenariats existent entre Colmar Agglomération et les SEM locales (ex : SCCU, TRACE, VIALIS, Colmarienne des Eaux) qui ont notamment permis la mise en œuvre d'actions parfois multi-partenariales comme par exemple: « Les Trophées de l'Énergie » qui récompensent des opérations exemplaires en rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables dans l'habitat privé, la distribution de 5 000 packs d'économie d'énergie, l'organisation des journées de l'environnement ou encore l'achat groupé de véhicules électriques. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de communication pour faire connaître le PCAET, ses outils et son avancement (<i>lien avec l'action n°12</i>). • Communiquer sur la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie dans l'ensemble des organes de communication internes ou externes de la collectivité. • Répertorier les principaux partenaires institutionnels du Plan Climat et créer des synergies autour de la démarche. • Organiser des réunions thématiques ainsi que des sorties sur le terrain à destination des agents communaux et des élus concernés afin de découvrir des projets exemplaires et potentiellement répliquables. • Proposer une offre de formation à destination des différents publics (élus et agents, professionnels, entreprises, associations, etc.) en mobilisant les différents acteurs de la formation professionnelle (éducation nationale, lycées professionnels, chambres consulaires, associations...). • Animer des espaces d'information et d'échange par le biais de rencontres professionnelles. • Favoriser les échanges de bonnes pratiques par des visites d'installations exemplaires, témoignages et retours d'expérience. • Formaliser l'engagement des partenaires à travers une « charte », et valoriser/estampiller les actions réalisées. 		
Résultats attendus	Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la Plan Climat et favoriser l'adhésion des différents partenaires de Colmar Agglomération à la démarche. • Permettre l'appropriation de la démarche par les partenaires et les communes ainsi que sa diffusion auprès des administrés. • Accentuer l'exemplarité des communes sur les thématiques du Plan Climat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires relais du Plan Climat. • Nombre de réunions, découvertes, formations et animations réalisées. 	

Ressources Humaines	Animateur Plan Climat / animateurs Espace France Renov' / Services communication	
Ressources financières	Région Grand Est / ADEME / FEDER	
Partenaires	Communes / Milieu associatif / Chambres consulaires / Sociétés d'économie mixte locales / Organismes de formation / Services déconcentrés de l'Etat / Syndicats professionnels / Entreprises / Groupements d'artisans / Associations de commerçants	
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES
Volet atténuation		
Volet adaptation		
Volet qualité de l'air		

Axe stratégique n°4 – Sensibilisation et communication

Nom de l'action		N°
Sensibiliser le grand public à l'adhésion au PCAET		14
Secteurs cibles	Tous les secteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	Animateur Plan Climat / Les habitants de Colmar Agglomération	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Selon les résultats d'un sondage IFOP dévoilés en 2019, une écrasante majorité de Français déclare être inquiétée par le dérèglement climatique (85 %). Les jeunes adultes sont les plus préoccupés par ces bouleversements (93 % chez les 18-24 ans), tandis que chez leurs aînés l'inquiétude, bien qu'élevée, est moins unanime (80 % chez les 65 ans et plus). Face à l'abondance d'informations parfois contradictoires, il convient de poursuivre les actions de sensibilisation et d'information pour mobiliser le plus grand nombre de concitoyens et favoriser le passage à l'acte pour relever ce défi. Les enjeux du dérèglement climatique doivent être complètement intégrés, et chaque habitant doit se les approprier. Les thématiques traitées dans le PCAET sont variées et chacun, à travers ses activités (loisirs, déplacements, travail, logement, etc.), peut contribuer à sa mise en œuvre au quotidien. La démarche nécessite donc d'être largement partagée auprès des différents publics.</p>		
Objectifs	Engager le grand public dans la démarche plan climat en diversifiant les outils d'information et de sensibilisation	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Différents évènements rentrant dans le cadre du Plan Climat ont été créés (journée, semaine et quinzaine de l'environnement, défi "au boulot, j'y vais à vélo", expositions sur la biodiversité au Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie...). • Le territoire bénéficie d'un réseau associatif impliqué, ainsi plusieurs évènements centrés sur des thématiques environnementales sont régulièrement organisés (marchés, manifestations telles que la fête de la nature, Foire Eco Bio, Salon de l'Habitat et de l'Energie...). • Un film a été créé sur les démarches "plan Climat" en Alsace : présentation d'une action exemplaire par territoire. Le thème retenu pour le Grand Pays de Colmar (GPC) a été l'aide de la collectivité à la rénovation énergétique de l'habitat. • L'Observatoire de la nature joue un rôle essentiel de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable. En tant que Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE), il organise des animations et accueille tous types de publics, notamment des scolaires (90% du public), de la maternelle au lycée. • Le Centre Socio Culturel (CSC) de la ville de Colmar anime des actions de sensibilisation à l'environnement en direction des jeunes et des familles des quartiers ouest (séjours "découverte de la nature", entretien et travail au jardin d'une parcelle exploitée par le Club des jeunes, etc.) 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de communication pour faire connaître le PCAET, ses outils et son avancement (<i>lien avec l'action n°12</i>). • Poursuivre et développer les supports et les animations déjà existantes (évènements du type Journée de l'environnement – Journée citoyenne – Journée de la propreté, défis tels que "DECLICS", "familles à énergie positive" et "au boulot, j'y vais à vélo", expositions, conférences...). • Mener des opérations d'information et de sensibilisation (ateliers, rencontres thématiques évènements type Journée de l'environnement, supports physiques et numériques, etc.) sur les enjeux environnementaux et sur les moyens d'actions concrets (transports doux, rénovation énergétique, consommation locale et responsable, éco-gestes, etc.) pour partager les ambitions du PCAET. • Proposer une information écrite facilement compréhensible sur l'actualité environnementale et énergétique du territoire (ex : articles dans la gazette de l'agglomération « Vivre Ensemble », dans les journaux communaux, sur les sites Internet des collectivités). • Compléter la sensibilisation des jeunes publics aux éco-gestes en partenariat avec le milieu associatif : déployer des outils pédagogiques dans les écoles et opérer un suivi de la culture environnementale (ex : défi "à l'école, j'y vais à vélo", Écoles à énergie positive, quizz, ateliers). Impliquer les collégiens et les lycéens notamment à travers le programme des éco-délégués. • Assister les porteurs de manifestations dans la mise en œuvre d'actions écoresponsables lors de l'organisation des évènements (ex : élaborer un guide, réaliser un label ou une charte des éco-manifestations). 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure visibilité du Plan Climat. • Acceptation et meilleure connaissance des enjeux et des thématiques environnementales. • Passage à l'action, changement des comportements individuels vers des pratiques plus sobres et vertueuses. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations / manifestations / événements réalisés. • Nombre de personnes sensibilisées. • Nombre de supports de communication réalisés. 	
Ressources Humaines	Animateur Plan Climat / Services communication / associations partenaires		
Ressources financières	Région Grand Est / ADEME / FEDER		
Partenaires	Région Grand Est / ADEME / Observatoire de la nature / CSC de Colmar / Musée d'Histoire Naturelle / Chambres consulaires / Syndicats professionnels / Associations / Alter Alsace Energies / VIALIS / SCCU / Colmarienne des Eaux / Eco-manifestations Alsace / Établissements scolaires		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique		15
Secteurs cibles	Tous les secteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité / L'ensemble des systèmes naturels et humains	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Dans l'hypothèse où les émissions de gaz à effet de serre (GES) étaient stoppées totalement dès aujourd'hui, le climat continuerait, de manière inévitable, à changer par rapport à ce qu'il est actuellement du fait de l'inertie du système climatique. Il existe un décalage entre les émissions de gaz à effet de serre et la modification du climat.</p> <p>Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique et écologique, la France a publié en fin d'année 2018 son deuxième « Plan National d'Adaptation au Changement Climatique » (PNACC-2) qui court sur la période 2018-2022. La France vise une adaptation effective dès 2050 à un climat régional en métropole avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIXème siècle. L'adaptation au changement climatique est alors nécessaire ; cela désigne les stratégies et initiatives individuelles ou collectives (entreprises, associations, collectivités...) visant, par des mesures adaptées, à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques.</p> <p>Il existe deux grandes formes d'adaptation, complémentaires et nécessaires : l'adaptation réactive (réaction ex post aux impacts adverses du changement climatique, lorsqu'ils se produisent) et l'adaptation anticipative qui permet de limiter les effets déstabilisants de ce phénomène.</p>		
Objectifs	Anticiper le changement climatique afin d'adapter les milieux humains, économiques et naturels.	
Diagnostic		
<p>La situation géographique et climatique du territoire lui confère une certaine vulnérabilité vis-à-vis du changement climatique : climat semi-continentale avec une forte amplitude thermique entre l'hiver et l'été. Le contexte géomorphologique (fossé Rhénan encaissé entre le massif des Vosges et la Forêt Noire) favorise certains phénomènes météorologiques comme les canicules, la stagnation des masses d'air (propices à la dégradation de la qualité de l'air), phénomènes d'inversion de températures (effet de cloche pigeant les polluants). La ville de Colmar est même reconnue comme étant une des plus sèches de France.</p> <p>Le climat de notre territoire est aujourd'hui comparable à celui de la Ville de Lyon dans les années 1990.</p> <p>La probabilité d'occurrence des événements climatiques est appelée à augmenter à l'avenir (canicules, sécheresses, inondations, crues éclairées...), tous les secteurs seront touchés et ce dans des proportions diverses. Sont présentées ici les principales vulnérabilités du territoire avec leurs impacts (positifs ou négatifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau : étiages plus prononcés / inondations et coulées de boues plus fréquentes / conflits d'usage. - Forêt : sensibilité accrue aux ravageurs, stress hydrique. - Biodiversité : prolifération des espèces exotiques envahissantes. - Viticulture : modification des qualités du vin et risque accru de gelées tardives / vendanges avancées. - Agriculture : demande plus forte en irrigation et conflits d'usage en limite de nappe. - Urbanisme : amplification du phénomène d'îlot de chaleur urbain. - Tourisme : allongement de la saison favorable au tourisme / effets néfastes des canicules. - Santé / Sécurité : dégradation de la qualité de l'air, recrudescence des épisodes de pollution à l'ozone, nouveaux vecteurs de maladies. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Affiner la compréhension des vulnérabilités du territoire. • Parfaire les connaissances sur les risques climatiques actuels et futurs. • Impliquer l'ensemble des citoyens et des acteurs en les fédérant, en les sensibilisant au concept d'adaptation et en accompagnant le changement de leur comportement (<i>lien avec l'action n°14</i>). • Prendre en compte les risques et les effets liés au changement climatique dans les aménagements et dans les documents d'urbanisme (ex : limiter le phénomène d'îlot de chaleur, végétaliser la ville, favoriser le confort thermique notamment des personnes les plus vulnérables) (<i>lien avec l'action n°7</i>). • Identifier et valoriser les lieux de fraîcheur en ville et développer un « tourisme - loisir fraîcheur » (par exemple dans les zones naturelles et sur le piémont) tout en veillant à la préservation de ces espaces. • Protéger les sols agricoles des phénomènes d'érosion accentués par la recrudescence des fortes précipitations sur des sols secs (cultures intermédiaires, enherbement des vignes...). • Initier des actions et des aménagements pour lutter contre les inondations (aménagements hydrauliques, développer les surfaces et toitures végétalisées, préserver le foncier non artificialisé, etc.) et renforcer la prévention du risque d'inondation. 		

- **Préserver et renforcer de la biodiversité** en s'appuyant entre autres sur les projets tels que les trames vertes et bleues, l'objectif zéro phyto et la lutte contre les espèces invasives (*lien avec l'action n°16*).
- **Préserver la ressource en eau** en quantité et en qualité afin d'en assurer un approvisionnement durable (*lien avec l'action n°22*).
Protéger et adapter les espaces agricoles, viticoles et forestiers en mettant en place une gestion durable des milieux (*lien avec l'action n°21*).
- Accentuer la **prévention** sur la **prolifération d'espèces vectrices de maladies** (ex : moustiques, tiques) ainsi que sur le développement **d'espèces allergènes** invasives telles que l'ambroisie et sensibiliser aux bons gestes (ex : campagne Pollin'air).
- **Sensibiliser** la population à l'**exposition aux polluants atmosphériques** et aux bonnes pratiques (ex : bulletin d'ATMO Grand Est sur le site Internet de la collectivité, éviter l'activité physique à proximité des grands axes routiers, éco-conduite, etc.).

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les capacités de résilience du territoire dans tous les milieux (humains, économiques et naturels) et assurer leur pérennité. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages exemplaires réalisés en faveur de la résilience. • Nombre d'actions de sensibilisation menées sur cette thématique. 	
Ressources Humaines	La collectivité et les partenaires institutionnels		
Ressources financières	Agence de l'eau Rhin Meuse / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / Région Grand Est / Fonds européens		
Partenaires	DREAL / DDT / INRA / ONF / ONCFS / Chambre d'Agriculture du Haut Rhin / Région Grand Est / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / ATMO Grand Est / Cerema / Agence de l'eau Rhin Meuse / ARS		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation	<input type="text"/>		
Volet adaptation	<input type="text"/>		
Volet qualité de l'air	<input type="text"/>		

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Préserver et favoriser la biodiversité		16
Secteurs cibles	Urbanisme, agriculture, foresterie, particuliers	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	Colmar Agglomération / L'ensemble des milieux naturels et humains	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Les activités anthropiques ont toutes un impact sur les milieux naturels et en particulier sur la biodiversité. L'érosion de cette dernière à des effets économiques directs mais surtout indirects dont la prise en considération est souvent complexe. La notion de « services écosystémiques » a été développée afin de faciliter la prise de conscience de l'utilité de la conservation des écosystèmes et des espèces dans l'intérêt de l'Homme.</p> <p>Le climat change à un rythme 50 à 100 fois supérieur aux cycles naturels ; la grande majorité des espèces ne sont pas en capacité de s'adapter face à une évolution aussi brutale qui perturbe toute l'étendue de la chaîne trophique et impacte sérieusement les écosystèmes de manière durable. Une gestion particulière de la biodiversité s'impose alors pour permettre leur pérennisation tout en répondant aux exigences économiques des secteurs concernés. Outre les effets du changement climatique, la biodiversité est menacée par le développement des activités humaines dont l'étalement morcèle les écosystèmes, détruit les habitats et fragilise les populations. Il s'agit donc pour Colmar Agglomération d'une part de protéger les habitats et les espèces qui y vivent en limitant l'urbanisation des sols ainsi que les activités destructrices, mais aussi de redonner de la place à la nature, particulièrement dans les milieux plus artificialisés afin de stopper la tendance à la perte d'importants réservoirs de biodiversité observée depuis les 30 dernières années (-43% de prairie et -20% de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée depuis 1990).</p>		
Objectifs	Mettre en place des mesures permettant de préserver et développer la biodiversité	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • D'après Robert Watson, président de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) : « Nous sommes en train d'éroder les fondements de nos économies, de la santé et la qualité de vie dans le monde entier ». A titre d'exemple, en l'espace de 20 ans le taux de mortalité chez les abeilles, insecte pollinisateur par excellence, a explosé, passant de 5 % en 1995 à 30 % en 2015. Selon les données et les estimations de l'ONU de 2010, la France perdrait 8,6 % de sa production agricole, en valeur marchande, en cas d'extinction des abeilles. Au total, selon le ministère de l'agriculture, la perte se chiffrerait à 2,9 milliards d'euros. De plus, depuis 40 ans, 60 % des populations de vertébrés (poissons, mammifères, reptiles, amphibiens...) ont disparu et n'ont jamais décliné à un rythme si rapide ; il est question désormais d'une possible sixième extinction de masse. • Dans la continuité de cet état des lieux, les espèces autochtones vont être fragilisées par le réchauffement global, d'autant plus avec l'arrivée déjà observée de certaines espèces envahissantes (ex : ambrosie, frelon asiatique, berce du Caucase...) et de ravageurs dans les espaces forestiers. Les zones plus sensibles comme les zones humides qui offrent de précieux services écosystémiques (soutien à l'étiage, lutte contre les inondations) vont aussi être particulièrement impactées par des périodes de sécheresse plus prononcées. • La collectivité possède une multitude d'espaces protégés. Le territoire est concerné par la présence de « ZNIEFF » (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1 et de type 2, de « ZICO » (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), de sites « Natura 2000 » directive oiseaux et habitats et d'une réserve biologique. Enfin, sur les 20 communes de la communauté d'agglomération, 3 sont membres du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), à savoir Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim. Colmar Agglomération est également membre du syndicat mixte du parc naturel et est engagée, à travers le SCoT, dans la préservation et la restauration de la trame verte et bleue permettant l'interconnexion entre les différents écosystèmes. • La ville de Colmar projette de planter 10 000 arbres en milieu périurbain et urbain, au cours de la présente mandature, avec la volonté d'associer les associations et les habitants à ce chantier. Ce programme serait accompagné d'actions de sensibilisation et de communication (ex : journée de l'arbre). • L'Observatoire de la Nature mène des actions de sensibilisation en faveur de la préservation de la nature, notamment vers les jeunes publics, tout comme le Musée d'Histoire Naturelle (ex : expositions, sorties, conférences) et la collectivité (ex : Journées de l'Environnement). • Des démarches zéro-phyto (avec le programme de reconnaissance « libellules ») sont mises en œuvre à travers le territoire. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir continuellement les connaissances sur la biodiversité du territoire et les partager (avec l'aide de structures telles que l'observatoire Grand Est de la biodiversité), notamment en ce qui concerne les interactions entre activités socio-économiques et biodiversité. • Etudier la possibilité de mettre en place un Gerplan : Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (recrutement d'un animateur, réalisation d'un diagnostic, établissement d'un plan d'actions, suivi - évaluation...) (<i>lien avec les actions n°17, n°20, n°21</i>). 		

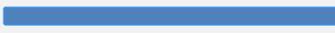
- Renforcer le rôle des outils réglementaires : poursuivre l'animation des **sites protégés et remarquables** (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) et inciter à la création de **nouveaux périmètres de protection de la nature** (ex : PEANP). **Développer des programmes de préservation de la biodiversité** (zéro phyto, jardinage au naturel, gestion différenciée, fleurissement durable, trames vertes et bleues, trames noires... en lien avec le schéma régional de cohérence écologique).
- Renforcer les exigences de **prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme** et dans les aménagements à travers un outil de type charte « forêt urbaine » (ex : végétalisation des espaces et des toitures, gestion écologique des espaces verts, architectures favorables à la biodiversité, désartificialisation, etc.) (*lien avec les actions n°7 et 23*).
- Favoriser l'**activité apicole en ville** en accompagnant l'installation de ruches urbaines à des endroits adéquats (ensoleillement, eau à proximité, sécurité des habitants, etc...), mettre en place des **hôtels à insectes, des nichoirs...**
- **Préserver et renaturer les zones humides et les cours d'eau** (végétalisation des berges et développement des ripisylves, réouverture à l'air libre des cours d'eau).
- **Lutter contre la banalisation des paysages et restaurer les fonctionnalités écologiques** (développement des prairies, des haies, plantation de vergers - d'arbres etc.), **en s'appuyant sur des associations, des agriculteurs et des citoyens volontaires.**
- Mettre en place des **modes de gestion agro-écologiques** (réduction des produits phytosanitaires et du travail au sol, enherbement, etc.) (*lien avec l'action n°21*).
- Assurer une **gestion des forêts durable** favorisant la biodiversité (ex : mélange d'essences, limitation de l'utilisation de phytocides et d'engrais, éviter le sous-solage lorsque la qualité de sol le permet, etc.) (*lien avec l'action n°21*).
- Mettre en place une **politique de maîtrise foncière et d'usage au service de la nature** (acquisition, location, convention de gestion, mesures agroenvironnementales et climatiques...) en lien, par exemple, avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, l'association Haies Vives d'Alsace, chambre d'agriculture, Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ...
- Etablir un diagnostic et mettre collectivement en place des actions pour **lutter contre la propagation des maladies, des ravageurs et des espèces invasives** (ex : proscriptions de certaines espèces exotiques, lutte physique, contrôle biologique, sensibilisation des habitants, etc.), **en s'appuyant notamment sur le monde associatif et les citoyens** (ex : campagne d'arrachage de « pestes végétales », campagne Pollin'air...).
- **Préserver la ressource en eau** afin de garantir les débits nécessaires au maintien de l'intégrité des écosystèmes (*lien avec l'action n°22*).
- **Développer les circuits alimentaires courts, de saison et respectueux de l'environnement** afin de respecter les cycles naturels et protéger les écosystèmes (*lien avec l'action n°17*).
- Poursuivre la création et la diffusion de **guides de bonnes pratiques** propices au développement de la biodiversité auprès des habitants (entretenir un jardin au naturel, éviter l'introduction d'espèces envahissantes, semis de fleurs, etc.).
- **Sensibiliser le grand public** à des comportements respectueux de la nature sur la base des actions portées par l'Observatoire de la nature, le Muséum d'Histoire Naturelle, la collectivité (jardinage au naturel, journées découvertes et/ou de plantation d'arbres - de haies, balades pédagogiques, animations scolaires, conférences, expositions, etc.).
- **Favoriser la création d'associations et soutenir les structures** œuvrant dans le domaine de la protection de la biodiversité, du jardinage au naturel (ex : jardins partagés, jardins familiaux).

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité. • Mise en place de la trame verte et bleue. • Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et forestières ainsi que dans les projets d'aménagement urbains- périurbains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes et de zones de préservation de la biodiversité mis en œuvre. • Evolution des surfaces végétalisées – du nombre d'arbre en milieu urbain. • Evolution de la consommation des espaces naturels et agricoles. • Investissements réalisés sur l'acquisition de fonciers naturels ou agricole • Nombre de continuités écologiques créées / restaurées.

Ressources Humaines	Responsable du domaine rural et forestier / Service urbanisme / Observatoire Grand Est de la biodiversité / Animateur Plan Climat	
Ressources financières	Région / Europe (FEADER) / Chambre d'agriculture / Agence de l'eau / ADEME/ La collectivité européenne d'Alsace (CeA) (GERPLAN)	
Partenaires	Comité Régional pour la Biodiversité Grand Est / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / DDT / INRA / DREAL / OFB / ONF / ARS / Observatoire de la nature / Associations / Agence de l'eau Rhin Meuse / Conservatoire des Sites Alsaciens / Chambre de l'agriculture / FREDON Grand Est / Museum d'Histoire Naturelle de Colmar / Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin / Association des jardins familiaux / Ligue de Protection des Oiseaux / Association Haies Vives d'Alsace / ATMO Grand Est ...	
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES
Volet atténuation		
Volet adaptation		
Volet qualité de l'air		

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Favoriser les circuits courts alimentaires		17
Secteurs cibles	Agriculture, transport	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité et acteurs de la filière / Les producteurs et consommateurs	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Dans un contexte actuel où les consommateurs recherchent des produits de qualité, élevés ou cultivés localement et dans le respect de l'homme et de l'environnement ; renforcer le lien entre producteurs et consommateurs par une meilleure connaissance des productions locales par la population apparaît comme un enjeu majeur pour le territoire. Le développement des circuits courts est une réponse adaptée à ces attentes, c'est aussi un modèle qui favorise l'économie locale tout en étant plus respectueuse de l'environnement (moins de pesticides et d'emballages, limitation du transport de fret) et contributrice à la résilience du territoire face à l'évolution du climat. Colmar Agglomération souhaite soutenir les circuits courts existants et favoriser les nouvelles initiatives.</p>		
Objectifs	Conforter et augmenter la visibilité de l'offre afin de faire évoluer les comportements	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Les productions agricoles de l'Alsace couvrent un panel large de produits (légumes, fruits, lait, céréales, viandes...) issu de vastes exploitations dans les plaines et de plus petits sites dont ceux du secteur maraîcher notamment au sud de la ville de Colmar et/ou dans le Ried. • Des filières de ventes directes de producteurs se sont mises en place et permettent aux agriculteurs de valoriser leur travail dans une relation directe aux consommateurs. C'est notamment le cas de certaines Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (ex : Le jardin de Rachel et Thierry, la ferme Obrecht, la Framboisière...), de marchés locaux (ex : marchés paysans de Holtzwihr, marché couvert de Colmar, marché St-Joseph, etc.), de points de vente collectifs (ex : Cœur Paysan), de ventes directes à la ferme ou sur des lieux plus insolites (ex : gares). 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de mettre en place un Gerplan : Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (recrutement d'un animateur, réalisation d'un diagnostic, établissement d'un plan d'actions, suivi - évaluation...) (<i>lien avec les actions n°16, n°20, n°21</i>). • Favoriser l'implantation des modes de vente et de production en circuits courts (y compris à travers des installations permanentes, comme des stands, dans des lieux appropriés). • Valoriser les produits, les producteurs et les exploitations agricoles qui privilégient la production alimentaire à usage local. • Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration (ex : opération « repas sobres en carbone »). Soutenir et faire connaître le dispositif « ApproAlsace » permettant de faire le lien entre producteurs et acheteurs du milieu de la restauration. • Élaborer une charte visant à favoriser la vente de produits locaux sur le domaine public. • Privilégier l'achat de produits locaux pour les événements organisés par Colmar Agglomération et encourager une démarche similaire chez les acteurs du territoire. • Travailler à la mise en place dans la restauration collective, d'une alternative végétarienne issue de produits locaux, puis dans un second temps, l'ouvrir à une alternative vegan au moins une fois par semaine. • Mettre à disposition des espaces cultivables en zone urbaine gérés par les habitants, soutenir la création d'associations - les structures existantes et promouvoir, à travers des animations, le jardinage au naturel (zéro pesticides, sans engrais chimiques). Ce type de projet vise à favoriser le lien social, à promouvoir une alimentation saine et à préserver la biodiversité (<i>lien avec action n°16</i>). • Promouvoir les circuits courts alimentaires et les acteurs de la filière : lieux de vente, marchés, magasins collectifs, plateformes numériques (ex : « MaFerme68 », « Loc'Halles »...), etc... • Mettre en place une signalétique ainsi qu'un label pour promouvoir et mieux identifier les lieux de production/vente locale et les AMAP. • Intégrer les notions de circuits courts dans les démarches de sensibilisation. • Mener une réflexion sur l'opportunité de lancer une démarche du type « Projet Alimentaire Territorial ». • Soutenir les filières locales au-delà du secteur alimentaire (ex : filière foin). 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> Diversification des productions agricoles Augmentation du nombre d'exploitants pratiquant la vente en circuits courts Développement des circuits de distribution de proximité Diminution des coûts pour les producteurs comme pour les consommateurs en réduisant les intermédiaires Renforcement de la résilience du territoire face au changement climatique Autonomie alimentaire du territoire Diminution de la consommation énergétique ainsi que des émissions de GES et de polluants notamment liés aux transports (44% des émissions de CO₂ en 2016) 		<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de points de vente Evolution du nombre de producteurs locaux et variété de la production Nombre d'évènements et de points de restauration impliquant les acteurs des filières agricoles locales 	
Ressources Humaines	Animateur plan climat / Services communication / Chargée de mission domaine rural et forestier		
Ressources financières	Ressources internes / Appels à projets / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) (GERPLAN)		
Partenaires	Région Grand Est / ADEME / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / DDT / Chambre de l'agriculture / DRAAF.		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Promouvoir l'économie circulaire		18
Secteurs cibles	Tous les secteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	Acteurs économiques	
Descriptif		
<p>L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable ; elle désigne un modèle économique vertueux dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières, eau, énergies...) ainsi que la production de déchets. Cette démarche permet des gains économiques pour une entreprise et renforce sa compétitivité. Cette nouvelle manière de produire et de consommer s'oppose au modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) qui engendre une production toujours plus importante de déchets et consommatrice de ressources.</p> <p>L'économie circulaire met en avant les démarches telles que celles de l'écologie industrielle et territoriales (EIT) qui font partie intégrante de ce nouveau schéma et permettent aux entreprises d'un même espace géographique de mettre en place des collaborations afin de procéder à des échanges de ressources (les déchets des uns sont les ressources des autres) ou des mutualisations (par exemple en matière de transport ou de gestion des déchets).</p> <p>Mener le territoire vers une logique économique circulaire nécessite l'élaboration d'un véritable programme dédié au changement de l'offre des acteurs économiques (extraction/exploitation et achats durables, éco-conception, EIT, économie de la fonctionnalité), à l'évolution de la demande et des comportements des consommateurs (allongement de la durée d'usage, consommation responsable) et à une meilleure gestion des déchets (recyclage, réutilisation...)</p>		
Objectifs	Diminuer la consommation de ressources, limiter l'impact environnemental et favoriser le réemploi des produits	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Les zones d'activité se sont souvent construites par opportunités en termes de foncier ou d'accessibilité (proximité des axes de transports ou du marché en question). • Certains acteurs du territoire ont déjà saisi l'opportunité de profiter de synergies qui peuvent s'étendre parfois au-delà de l'agglomération de Colmar. Il s'agit principalement de dispositifs de récupération (récupération et valorisation de bio-déchets par le méthaniseur d'Agrivalor situé à Ribeauvillé, récupération de calories du réseau de chaleur, en été, pour alimenter le processus de fabrication de l'entreprise LONZA). 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le dispositif « Programme Économie Circulaire » créé par l'ADEME afin de déterminer les forces et faiblesses du territoire et de mettre en place les actions nécessaires pour développer l'économie circulaire. Il s'agit de reprendre et d'approfondir certains des axes suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire portée par la collectivité ainsi que par un pilotage technique et l'inscrire dans le territoire. 2. Développer des services de collecte, réduction et valorisation à l'aide d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés déjà mis en place sur Colmar Agglomération, optimiser la gestion des déchets et créer des liens entre les entreprises pour créer des synergies (mutualisation, Contrat d'objectif déchets et économie circulaire « CODEC », etc.) (lien avec l'action n°19). 3. Déployer les autres piliers de l'économie circulaire sur le territoire : agir tout au long du cycle de vie des biens pour créer des « boucles » dans plusieurs filières (partage, réemploi, réutilisation, etc.) comme le font Envie (organisme de réparation) et Espoir (recyclerie) sur le territoire. Plusieurs autres piliers de l'économie circulaire sont à encourager (politiques d'achats responsables, consommation responsable et sobriété, éco-conception, Ecologie Industrielle et Territoriale, etc.). 4. Mettre en œuvre des outils financiers pour inciter à l'adhésion aux pratiques économiques circulaires (ex : moyens financiers à disposition des acteurs du territoire (financement d'associations, appels à projet, leviers fiscaux, ect.). 5. Communiquer afin d'engager et de faire coopérer les différents acteurs de l'agglomération : entreprises, associations, communes... (ex : plaquette d'information, cahier des charges d'achats responsables commun, mise à disposition de lieux ou d'équipement, etc.). S'appuyer sur les réseaux d'entreprises et associations et mener des actions de sensibilisation à travers des visites, des présentations d'exemples concrets (ex : Port Autonome de Strasbourg). 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la quantité de déchets non valorisés, des déchets ultimes et des pertes énergétiques (chaleur fatale...). • Diminution des ressources utilisées et de la consommation énergétique des entreprises et des particuliers. • Réduction des émissions de GES et de polluants. • Développement de projets exemplaires confortant la bonne image du territoire. • Effets transverses : renforcement des liens entre les entreprises et les différents acteurs du territoire, accroissement de la compétitivité économique. 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de synergies mises en œuvre. • Nombre d'entreprises engagées dans une démarche circulaire. • Quantité de déchets évités /chaleur fatale récupérée. 	
Ressources Humaines	Direction de l'attractivité / Chargé de mission PLPDMA / Chargé de mission Initiatives Durables (anciennement Idée Alsace)		
Ressources financières	ADEME, Région Grand Est (appels à projets, fonds déchets, fonds chaleur, diagnostic déchets) / Climaxion / CCI Alsace (pré-diagnostic éco-conception)		
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / Entreprises / Chambres consulaires / Initiatives Durables /réseau des entreprises et des associations		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Réduire les déchets et optimiser leur gestion		19
Secteurs cibles	Déchets, énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité, Industrie, PME, particuliers	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Un déchet correspond à "toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire" (art. L541-1 du Code de l'Environnement). Entre pollution de l'environnement, dégradations écologiques, dangerosité, intoxications, nuisances visuelles et olfactives, coût économique... les déchets peuvent être à l'origine de nombreux dommages, particulièrement s'ils sont gérés de manière inadéquate. Plus indirectement, ils sont le reflet de l'exploitation des ressources naturelles et énergétiques, ainsi que des dégradations liées à leur exploitation. Ce n'est pas pour autant que cet élément est inutilisable, que ce soit en l'état ou après modification. Seuls les déchets dits "ultimes" sont réellement inutilisables selon l'état des connaissances technico-économiques du moment et sont alors gérés en centres d'enfouissement. Pour optimiser la gestion des déchets, diverses filières de traitement existent (réutilisation, valorisation, réparation, transformation). Le traitement des déchets est un enjeu essentiel sur le plan environnemental, économique et sanitaire. La collectivité agit et développe une politique « déchets », afin de minimiser leurs impacts et optimiser leur gestion.</p>		
Objectifs		
Développer une stratégie de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets		
Diagnostic		
<p>De manière générale, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite par les habitants de Colmar Agglomération a fortement diminué entre 2004 et 2017 (-33 %). En parallèle, la collecte sélective et l'effort de tri ont nettement progressé (+41 %). Les déchets résiduels sont orientés vers le centre de valorisation énergétique (CVE) et alimentent le réseau de chaleur urbain. Ces progrès sont le fruit de plusieurs actions mises en place par l'agglomération : rénovation du parc de déchetteries, mise en place de la collecte en porte à porte des bio-déchets, développement du réseau de conteneurs enterrés dédiés à la collecte sélective des emballages ménagers, et enfin plus récemment, dans le cadre du programme local de prévention (PLP) prolongé par le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la mise en place de l'opération « Des poules pour réduire les déchets » et d'ateliers de réduction à la source des déchets susceptibles d'être générés quotidiennement.</p> <p>Ces différentes actions sont détaillées ci-après :</p> <p>La rénovation des déchetteries a été accompagnée par la mise en place du contrôle d'accès, le développement de 35 filières de recyclage (huisserie, pots horticoles, plâtre, plastique rigide, déchets spéciaux...), la création de 2 ressourceries (gérées sur place par du personnel de l'association ESPOIR) ainsi que par un partenariat avec diverses associations (Colmar Vélo - Vélodocteurs, Le Relais Est...) permettant de collecter produits et matériaux réutilisables (vélos, textiles, linge de maison, chaussures). L'investissement réalisé est de 9 millions d'euros pour la rénovation de 3 sites sur 4, et les performances de recyclage sont passées de 60 à plus de 80 %. Deux de ces déchetteries sont bâties sur des terrains de plus d'un hectare. Elles correspondent à des zones de chalandise de plus de 40 000 usagers et permettent d'absorber, sans encombre, des pics de fréquentation de plus de 700 usagers /jours.</p> <p>La collecte des biodéchets a permis d'une part de réduire fortement le volume de déchets humides incinérés, et d'autre part de stimuler les gestes de tri chez les habitants. Chaque usager dispose d'un récipient de collecte dédié, ainsi que d'un petit « bio-seau » - à utiliser en cuisine - et de sacs biodégradables pour recevoir épluchures, restes de repas, etc. La totalité de ces bio-déchets (4 500 tonnes en 2020 soit - du fait du COVID - une baisse de 10% par rapport aux 2 années précédentes) est valorisée via le méthaniseur d'Agrivalor situé à Ribeauvillé (production de biogaz, cogénération chaleur et électricité et épandage du digestat).</p> <p>La collecte sélective des emballages ménagers Colmar Agglomération dispose de 300 sites de collecte dont plus de 86 % sont enfouis, comportant pas loin de 975 conteneurs de tri sélectif. L'ensemble est trié localement sur le site de valorisation de l'entreprise Schroll. A noter que, dans le cas de la création de plus de 20 logements, la réalisation des sites de collecte dédiés est inscrite au PLU ; quant aux immeubles de logement social, les sites de collecte sont installés en pied d'immeubles dans le cadre de conventions avec les bailleurs sociaux.</p> <p>L'opération « Des poules pour réduire les déchets » qui consiste à proposer gratuitement 2 poules pondeuses aux habitants possédant un poulailler ou un espace adapté. Depuis 2021, cette action (qui a démarré avec 4 communes en 2015) concerne 19 communes sur 20. Environ 2 500 poules ont été distribuées, depuis le début de l'opération, ce qui a permis de détourner de l'incinération environ 430 tonnes sur les 6 années de distribution (150 g de déchets/poule/jour). Les opérations de sensibilisation et de formation telles qu'Ecol'O Tri (sensibilisation aux déchets et à leur tri dans les écoles maternelles et primaires : action menée depuis 2002), ainsi que le programme d'ateliers "zéro déchet" et de rendez-vous du jardinage écologique. Lancés en 2018, ces derniers permettent de proposer des solutions concrètes pour réduire ses déchets dans différents domaines (produits ménagers, d'hygiène et cosmétiques ; déchets verts ; alimentation ; petite enfance et couches lavables ; réparation et réutilisation d'objets du quotidien...). Avec 147 ateliers et 4 conférences, ce programme a déjà totalisé 1 850 participants et touché près de 750 personnes différentes.</p>		

Dispositifs / actions à mettre en œuvre

- **Poursuivre la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**
- **Sensibiliser les publics** grâce à plusieurs leviers : poursuite de l'action Ecol'O'TRI (animations en milieu scolaire en faveur du tri) et élargissement de l'action en faveur de la prévention des déchets, supports divers (articles, prospectus, stand-exposition, site internet, réseaux sociaux), visites d'installations, ambassadeurs de tri, etc.
- **Promouvoir la consommation responsable** en développant le programme d'ateliers "zéro déchet", et au travers d'autres actions (réemploi du textile, promotion de l'eau du robinet, couches lavables, annuaire de la réparation et du réemploi, etc...).
- **Favoriser le jardinage au naturel** en poursuivant le partenariat établi avec l'établissement agricole de Wintzenheim (Rendez-vous du jardinage écologique) et en développant un partenariat avec l'Observatoire de la nature pour accompagner des projets de création d'espaces nourriciers et de biodiversité en ville. **Soutenir la création d'associations et structures existantes** œuvrant dans le domaine.
- **Sensibiliser au gaspillage alimentaire** dans le milieu scolaire et domestique.
- **Gérer les déchets dangereux et les déchets des professionnels** : collecte permanente des déchets ménagers spéciaux en déchetterie, gestion des déchets des commerçants des marchés, actions sur les piles et le petit électroménager (collecte séparative et promotion d'alternatives rechargeables).
- **Faire appliquer la réglementation au niveau des dépôts sauvages** et ainsi améliorer la qualité de vie en ville (sensibilisation - répression).
- **Promouvoir les éco-manifestations** : accompagner les organisateurs de manifestations pour les aider à réduire leurs déchets et à mettre en œuvre les nouvelles obligations réglementaires (notamment la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite "AGEC") en développant un partenariat avec l'association Eco Manifestations Alsace.
- **Réduire les déchets de la collectivité et inciter le territoire à faire de même (Eco-exemplarité) :**
- **Rendre la collectivité exemplaire** en développant une politique d'achats durables et en sensibilisant ses agents aux éco-gestes (*lien avec les actions n°10 et 11*).
- **Sensibiliser les entreprises, par le biais de leurs instances représentatives**, à réduire leurs déchets (ex : zéro déchet au bureau, promotion de l'éco-conception, réduction des emballages des fournisseurs, etc..).
- **Valoriser les déchets :**
- **Inscrire de plus en plus la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire**, avec entre autres le développement de la récupération, du réemploi, du recyclage, (ex : soutenir des initiatives du type "Repair Café"). Au niveau des entreprises favoriser la mutualisation et les démarches d'écologie industrielle territoriale (ex : récupération d'énergie fatale, à l'image de l'entreprise LONZA installée sur le territoire), etc. (*lien avec l'action n°18*).
- **Envisager la récupération d'énergie fatale par le réseau de chaleur** (*lien avec l'action n°24*).
- **Optimiser la collecte :**
- **Finaliser l'étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des biodéchets** (fréquence et temps de collecte, dimensionnement des circuits, circuits numérisés et modifiables par GPS, etc.).
- **Remplacer les bennes à ordures ménagères (BOM) à moteur thermique par des BOM électriques** (stockage d'énergie par batteries ou hydrogène) (*lien avec l'action n°11*).
- **Faciliter les relations et les interactions avec les usagers en matière de gestion et prévention des déchets**
- Poursuivre la communication en direction des usagers sur le **site internet** de la collectivité, avec les ambassadeurs de tri. Dans le cadre du PLPDMA, réaliser une **lettre d'information** destinée à un public sensibilisé, à diffuser en fonction des actions en cours.
- Mettre à jour le **règlement de collecte**.
- Valoriser les fonctions du logiciel « Eco-cito » pour permettre un **traitement informatisé (GED) des demandes des usagers**, et pour mettre à leur disposition un **espace personnel de consultation** des informations les concernant.

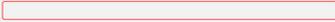
Résultats attendus

- Changement des comportements vers des achats plus responsables, moins générateurs de déchets.
- Amélioration du tri des déchets par les particuliers.
- Réduction globale de la quantité de déchets générés.
- Réduction de l'impact carbone de la collecte.

Indicateurs de suivi

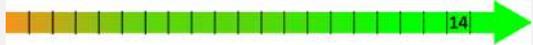
- **Quantité de déchets recyclés et valorisés.**
- **Quantité de déchets récoltés, triés et incinérés.**
- **Quantité de bio-déchets.**
- **Nombre de personnes touchées par les actions de prévention (ateliers ZD, RV du jardinage écologique).**
- Production d'ordures ménagères résiduelles (OMR).
- Production de déchets ménagers et assimilés (DMA).
- Nombre d'actions de prévention mises en place.

- Bilan carbone de la collecte des déchets.

Ressources Humaines	Service gestion des déchets / Chargée de mission PLPDMA / Ambassadeurs de tri / Animateur plan climat / Services communication	
Ressources financières	Ressources internes / Fonds déchet (ADEME) / CITEO	
Partenaires	ADEME / CITEO / Région Grand Est / Chambres consulaires / DRAAF Grand Est / Associations / CNFPT / Observatoire de la nature / Schroll / Eco-manifestations Alsace / Agrivalor	
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES
Volet atténuation		
Volet adaptation		
Volet qualité de l'air		

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

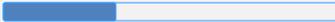
Nom de l'action		N°
Favoriser le stockage du carbone		20
Secteurs cibles	Agriculture, viticulture, foresterie, construction	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité / Gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, filière bois	
Descriptif		
<p>Les sols et la biomasse (essentiellement les forêts) du territoire de Colmar Agglomération constituent un réservoir de carbone non négligeable qu'il convient d'optimiser afin de compenser localement les rejets de gaz à effet de serre du territoire. La capacité des sols à stocker le carbone dépend en grande partie de leur type de couvert. Ainsi, les sols forestiers et ceux des prairies possèdent le potentiel le plus élevée (80tC/ha) ; au contraire, les sols artificialisés et/ou imperméabilisés ne sont plus en condition de stocker du carbone. Le CO₂ piégé durant la croissance de l'arbre reste stocké durant toute la durée d'utilisation des produits fabriqués à partir du bois.</p>		
Objectifs	Accroître les capacités de stockage des sols et de la biomasse du territoire afin d'augmenter la part des émissions de gaz à effet de serre stockée localement.	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> Sur le territoire de Colmar Agglomération, le stock « permanent » contenu dans les sols et la biomasse est évalué à environ 8 200kt CO₂ eq ; le flux annuel est quant à lui d'environ -31 kt CO₂ eq, ce qui signifie que les sols et la biomasse stockent plus de carbone qu'ils n'en émettent eux même. Au regard des émissions locales de gaz à effet de serre en 2020 (396,7 kt CO₂ eq), environ 7,8 % de nos rejets ont été stockés. 56% du stock de carbone total est détenu par les forêts, 25% par les cultures, 5% par les vignes et seulement 1% par les prairies, au regard de leur disparition. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> Parfaire les connaissances sur le stockage de carbone des sols et de la biomasse du territoire. Identifier un scénario de mise en place de pratiques agricoles et forestières stockantes. Sensibiliser les professionnels et les impliquer dans une démarche de séquestration de carbone. Limiter l'imperméabilisation des sols et désimperméabiliser, si possible, une partie des sols artificiels (<i>lien avec l'action n°7</i>). Couvrir les sols agricoles de manière permanente, et saisir l'opportunité d'alimenter les futures installations de méthanisation (endeçà de 15% des intrants) avec des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE) (<i>lien avec l'action n°25</i>). Favoriser l'implantation de couverture végétale entre les plants de vignes. En partenariat avec l'ONF, travailler sur le « contrat d'objectifs » afin de gérer la forêt de manière durable en intégrant les différentes dimensions de la filière bois et les problématiques locales (approvisionnement, stockage carbone, changement climatique et ses conséquences sanitaires et sur le stress hydrique, conflits d'usage, biodiversité) (<i>lien avec l'action n°21</i>). Préserver les vergers et inciter leur développement (ex : mise en place d'une prime à la plantation). Utiliser cette même aide afin d'inciter la plantation de haies en bordure de parcelles et viser leur identification locale dans la trame verte et bleue. Prendre en compte la gestion des ripisylves dans l'optique de les protéger et d'en planter de nouvelles. Favoriser le développement de prairies en créant une filière foin, notamment dans le Ried, qui pourra approvisionner les élevages et les centres équestres locaux (ex : une écurie de 60 chevaux a besoin de 22 tonnes de foin par mois). Développer l'utilisation de matériaux biosourcés, en particulier le bois pour la construction et soutenir à travers la commande publique les filières locales du bois, en lien avec la démarche de la CeA - l'ADIRA relative à la création d'une marque Alsace. Organiser des journées de partage d'expériences. Promouvoir le label « bas carbone ». 		
Résultats attendus	Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> Hausse de la quantité de CO₂ stockée dans les sols et la biomasse. Hausse de la part des émissions de GES compensées localement. Effets transverses supplémentaires : rechargement des nappes phréatiques, réduction du risque d'inondation, îlots de fraîcheur, baisse des émissions liées à la construction de bâtiments, enrichissement organique des sols, biodiversité, accroissement de la résilience au changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> Part des émissions stockées. Quantité de CO₂ stockée. Nombre de personnes sensibilisées. Nombre de projets exemplaires/labelisés. Evolution de l'occupation des sols. 	

Ressources Humaines	Chargée de mission domaine rural et forestier / Animateur plan climat	
Ressources financières	ADEME / Appels à projet trame bleue – trame verte / La collectivité européenne d'Alsace (CeA)	
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / Chambres d'agriculture / Office National des Forêts (ONF) / Fédération Française du Bois / Milieu associatif / UGA / FIBOIS / INRA / DDT / Centres équestres / ADIRA / CeA	
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES
Volet atténuation		
Volet adaptation		
Volet qualité de l'air		

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Développer une gestion agricole, viticole et forestière durable		21
Secteurs cibles	Agriculture, viticulture, foresterie	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme <input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Pilotage/cible	La collectivité / Les acteurs des filières agricoles, viticoles et forestières	
Descriptif		
<p>Face au changement climatique, les secteurs agricoles, viticoles et forestiers sont et seront fortement impactés. Afin de préserver les ressources naturelles, il convient dès aujourd'hui de modifier notre manière de les exploiter ; condition essentielle à la pérennisation des activités économiques associées. Cette mutation des méthodes de culture et de gestion ne doit pas être vue comme une contrainte mais plutôt comme une opportunité qui permettra aux acteurs locaux non seulement de s'adapter au changement climatique inévitable mais également de pérenniser leurs activités dans une logique de développement durable. Il en va également de la préservation de la biodiversité, des paysages, des filières et des capacités de séquestration de carbone du territoire.</p>		
Objectifs	Une agriculture, une viticulture et une gestion forestière adaptée au changement climatique et plus vertueuse.	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • 45,9 % de la surface du territoire de l'agglomération est occupée par des activités agricoles et 8,9 % par l'activité viticole. L'activité agricole (dont la viticulture) est responsable d'1 % de la consommation énergétique globale du territoire en 2020 mais est à l'origine 8 % des émissions de gaz à effet de serre. • Les émissions d'ammoniac (NH₃), dont 87 % sont d'origine agricole, ont enregistré une forte hausse depuis 2005 (+ 30 %). Ces émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac sont en grande partie non liées à l'énergie et peuvent être réduites par l'évolution de certaines pratiques (travail du sol, épandage, gestions des ravageurs...). • Face au changement climatique l'agriculture et la viticulture sont et seront particulièrement vulnérables en particulier vis-à-vis de la hausse des températures, de la plus forte probabilité d'occurrences des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, fortes précipitations...) et des risques associés (manques d'eau, crues éclairées, inondations...). Les grandes cultures seront les plus affectées (capacités de résilience plus faibles) notamment dans des secteurs en faible disponibilité d'eau. La viticulture est un marqueur identitaire primordial du territoire ; les terroirs qui confèrent aux vins d'Alsace leur typicité sont en cours de mutation entraînant une modification des qualités du vin. Anticiper ce changement est nécessaire dans un objectif de pérennisation de la filière et des retombées économiques directes et indirectes qui y sont associées. • La forêt représente 26,5 % de la surface du territoire de Colmar Agglomération (6 420 hectares). En tant qu'espace naturel ou semi-naturel, la forêt subit d'ores et déjà les effets du réchauffement climatique : stress hydrique entraînant le dépérissement sur pied des individus (épicéa, sapin...) et la prolifération des ravageurs facilitée par la fragilisation des peuplements forestiers, le plus souvent peu diversifiés (chalarose du frêne, le bostryche qui attaque en premier lieu les épicéas...). La forêt est le domaine privilégié de la grande faune sauvage. La disparition des prédateurs naturels favorise la croissance des populations de cervidés ou de sangliers, leur surabondance menace le renouvellement forestier et les cultures riveraines. • La forêt est un des leviers indispensables dans la réussite de la transition écologique et énergétique ; elle constitue une ressource (énergie, construction...) et permet de stocker localement une partie de nos émissions de gaz à effet de serre. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances de l'impact du changement climatique sur les activités agricoles (en s'appuyant par exemple sur le dispositif ORACLE de la Chambre d'agriculture, les travaux de l'INRA sur la vigne ou ceux de l'ONF pour la forêt) et animer des groupes de travail sur le sujet. • Etudier la possibilité de mettre en place un Gerplan : Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (recrutement d'un animateur, réalisation d'un diagnostic, d'un plan d'actions avec suivi - évaluation...) (<i>lien avec les actions n°16, n°17, n°20</i>). • Identifier et diffuser les pratiques agro-écologiques vertueuses (réduire le travail du sol, augmenter la fertilité des sols, enherbement, réduire les produits phytosanitaires, solutions phytopathologiques alternatives, lutte biologique, techniques de confusion sexuelle pour entraver l'accouplement d'insectes ravageurs etc.) • Accompagner les projets d'expérimentation. • Favoriser la substitution de l'urée (forte teneur en ammoniac volatile) par des formes d'engrais moins émissives. • Améliorer la surveillance des peuplements et des cultures afin de repérer et traiter les maladies, les ravageurs, la prolifération des grands gibiers, plus efficacement (en lien avec la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin, la Chambre d'Agriculture...). 		

- **Co-organiser des sessions de formation sur l'évolution des pratiques** destinées aux agriculteurs, aux viticulteurs et exploitants forestiers.
- Accompagner les **actions portées par les gestionnaires forestiers** (ONF et CRPF) en coopération avec les propriétaires pour faire émerger des **modes de gestion adaptés et durables** (introduction d'essences aux provenances plus appropriées au climat changeant, densité des peuplements, etc.).
- **Soutenir et développer les filières bois** (bois construction et bois énergie) qui permettent notamment une substitution de matériaux et une substitution énergétique, en cohérence avec l'adaptation des forêts et le stockage carbone.
- **Promouvoir les labels et démarches agri-environnementales** (ex : « Haute Valeur Environnementale » (HVE), « bas carbone »...)
- **Développer le stockage carbone** (cultures intermédiaires, couverts végétaux entre les vignes ect.) (*lien avec l'action n°20*).
- Favoriser les modes de production et de vente alimentaires en **circuits courts** (*lien avec l'action n°17*).
- **Préserver la ressource en eau** afin de garantir un approvisionnement durable et de qualité (*en lien avec la fiche n°22*) (ex : *travaux avec l'Agence BIO Grand Est*)

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Stopper la hausse des émissions d'ammoniac et atteindre les objectifs du SRADDET de -10% d'émissions d'ici 2026 et -23% pour 2050. • -48% d'émissions de GES issues du secteur agricole d'ici 2050. • Augmentation de la vente des produits forestiers. • Amélioration de la situation phytosanitaire des milieux agricoles et forestiers, ainsi que de la biodiversité. • Diversification des peuplements, des cultures et des cépages. • Exploitations pérennes, climat compatibles et stables dans le temps. 		<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de GES du secteur agricole. • Evolution des émissions d'ammoniac. • Nombre d'opérations exemplaires. • Nombre d'actions de sensibilisation. • Evolution du nombre de certifications environnementales. 	
Ressources Humaines	Chargé de mission domaine rural et forestier / Animateur plan climat / Services communication		
Ressources financières	Région / Europe (FEADER) / Chambre d'agriculture / Agence de l'eau Rhin Meuse / Fédération des chasseurs du Haut-Rhin / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) (GERPLAN)		
Partenaires	Chambre d'agriculture / Région / INRA / ONF / CRPF / DDT / Association des Forestiers d'Alsace / FIBOIS / FREDON / CIVA / Fédération des chasseurs du Haut-Rhin / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / Agence Bio Grand Est		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Préserver la ressource en eau		22
Secteurs cibles	Agriculture, résidentiel, tertiaire, industrie	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité / L'ensemble des milieux naturels et humains	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>La gestion durable de la ressource en eau répond à un double enjeu : d'une part celui de la santé publique et de l'alimentation en eau potable et, d'autre part, celui de la préservation de la qualité des milieux aquatiques pour la biodiversité et des services écosystémiques associés. Complémentairement à la gestion durable de cette ressource vitale, il convient de mettre en place des actions préventives afin de se prémunir d'événements extrêmes tels que les inondations ou les sécheresses et d'anticiper les conflits d'usage.</p>		
Objectifs	Préserver la disponibilité de la ressource en eau et améliorer sa qualité	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Au sein de la Région Grand Est, seuls 32 % des cours d'eau (contre 43 % à l'échelle nationale) présentent un bon ou très bon état écologique et 70 % des masses d'eau souterraines sont en état chimique médiocre ; c'est notamment le cas de la nappe d'Alsace. • L'eau est le second secteur le plus fortement soumis aux risques liés aux évolutions du climat sur le territoire. Si la ressource est aujourd'hui abondante (la nappe phréatique du bassin rhénan constitue le plus grand réservoir d'eau potable d'Europe), les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et peuvent se renforcer dans la perspective du changement climatique, particulièrement pour les terres dépendantes de la nappe phréatique. • Parallèlement, le territoire est sujet à une augmentation de la fréquence d'occurrence du risque inondation ainsi que leur intensité (phénomène de crues éclairées...) à laquelle toutes les communes de Colmar Agglomération sont exposées. La précocité des crues va par ailleurs aggraver leurs effets comme l'érosion (ex : coulées de boues) qui sera facilitée sur des sols encore dépourvus de couvert végétal. • De surcroît, certaines ressources en eau du territoire sont fragiles et susceptibles d'être vulnérables à différentes pollutions anthropiques (contamination bactériologiques, pesticides...). Face à ce constat, Colmar agglomération souhaite prendre les devants et engager une démarche préventive de préservation de la ressource sur son périmètre. • Colmar Agglomération dispose de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. • Colmar Agglomération travaille à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter la pollution du milieu naturel. Pour ce faire, la collectivité va engager une étude diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar. Cette étude permettra de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau par l'identification des vulnérabilités des ressources en eau du territoire, la mise en place d'actions de prévention et l'élaboration de partenariat avec les différents acteurs locaux concernés pour la mise en place d'actions en faveur de la qualité et la préservation de la ressource (y compris étudier la possibilité recruter un(e) « chargé(e) de mission eau » pour animer cette démarche). • Engager l'étude diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales et mettre en œuvre les préconisations de ce document de planification. • Identifier les dispositifs mis en place par l'agence de l'eau Rhin Meuse adaptés aux enjeux de notre territoire en matière de diminution de pollution, préservation des écosystèmes aquatiques et d'utilisation raisonnable et raisonnée de la ressource en eau. Etudier par exemple l'opportunité de mettre en place un contrat de territoire « Eau et Climat », programme visant à améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité, à préparer le territoire au changement climatique, à faire évoluer les pratiques pour rendre le territoire plus résilient. • Étudier les possibilités de mise en œuvre du « plan d'accélération eau » de l'agence de l'Eau Rhin Meuse à l'échelle du territoire (ex : investissements dans un assainissement plus performant, actions favorisant la résilience du territoire...). • Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et privilégier des alternatives comme le désherbage mécanique ou thermique. • Favoriser des cultures à bas niveau d'impact et l'agriculture biologique (<i>lien avec l'action n°21</i>) (ex : travaux avec l'Agence BIO Grand Est). 		

- **Surveiller les pollutions historiques** du territoire et **mener une réflexion pour les contenir, voir les traiter avec les services compétents** (ex : pollution liée aux dépôts de lindane sur le site de la société PCUK à Logelbach / pilotage Préfecture du Haut-Rhin - ADEME).
- **Réduire la consommation d'eau** dans les structures et bâtiments de la collectivité (sensibilisation, installation d'équipements hydro-économiques...) (*lien avec l'action n°10*).
- **Mettre en place une gestion « intelligente » de l'eau** : surveillance et performance des moyens de traitement des polluants aqueux, contrôle et lutte contre les fuites sur le réseau, valorisation des eaux usées, pose de compteurs, etc.
- **Limiter l'imperméabilisation des sols** et désimperméabiliser des sols artificialisés lorsque cela est possible (verdissage et matériaux de recouvrement alternatifs-filtrant, déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement) (*lien avec l'action n°7*).
- Initier des aménagements pour **lutter contre les inondations** (aménagements hydrauliques, surfaces en herbes, etc.).
- **Protéger les milieux aquatiques** et les rives en cohérence avec les trames vertes et bleues (ex : protection des ripisylves).
- **Protéger les zones humides**, maintenir et développer les surfaces de prairies pour leurs capacités d'auto épuration.
- **Redonner leur place aux traversées urbaines** (réouverture des cours d'eau, végétalisation des berges) afin d'améliorer la qualité écologique des milieux, renforcer les capacités de rafraîchissement et d'épuration de l'air (*lien avec l'action n°23*).
- **Sensibiliser** sur les pratiques permettant **d'éviter la pollution de l'eau** (ex : déchets à la poubelle plutôt que dans le réseau d'assainissement, éviter les détergents, engrais et désherbants non biologiques, etc.).
- **Initier des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de réduction des micropolluants** (détergents, solvants, métaux lourds, pesticides, hydrocarbures...) **à la source** pour réduire les rejets vers la station d'épuration et/ou le milieu naturel.
- **Sensibiliser sur la nécessité d'économiser l'eau** en périodes de rareté (forte chaleur, sécheresse...) et sur **l'utilisation sobre de l'eau** de manière générale (récupération des eaux pluviales, mesures anti-gaspillage, etc.).
- **Etudier la possibilité de mettre en place un dispositif d'aide à la récupération des eaux pluviales** à destination des particuliers et des collectivités.

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre des objectifs du SRADDET : 91 % des rivières, 100 % des nappes en bon état en 2027 et réduire de 20% les prélèvements d'eau d'ici à 2030. • Atteindre les objectifs de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires du plan national Ecophyto : baisse de 50% à l'horizon 2025. • Régulation climatique en milieux urbains. • Préservation des écosystèmes aquatiques. • Réduction de la consommation d'eau par habitant. • Approvisionnement durable en eau et de qualité sur l'ensemble du territoire. • Résilience du territoire face aux sécheresses et aux inondations. 		<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la nappe phréatique. • Evolution de la consommation d'eau par habitant. • Qualité des eaux de distribution. • Surface des zones inondables. • Qualité des cours d'eau. • Volumes déversés par l'assainissement au milieu naturel. • Nombre d'actions/supports de communication par an. 	
Ressources Humaines	Service eau et assainissement / Chargée de mission domaine rural et forestier / Service communication / Animateur plan climat / Les syndicats des eaux		
Ressources financières	Ressources internes / Agence de l'eau Rhin Meuse / Les syndicats des eaux / Colmarienne des Eaux / Etat / ADEME / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / Région Grand Est		
Partenaires	Etat / ADEME / Agence de l'eau Rhin Meuse / Chambre d'agriculture / CCI / Les syndicats des eaux / Colmarienne des Eaux / DDT / Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) / Agence Bio Grand Est		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Développer des zones de nature urbaines		23
Secteurs cibles	Urbanisme, aménagement du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	La collectivité / Les espaces urbains	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Pics de chaleur estivaux, sécheresses, dégradation de la qualité de l'air..., ces impacts du changement climatique, associés à l'artificialisation des sols et à la concentration des activités humaines, sont exacerbés en milieux urbains. Avec plus des trois quarts de la population française vivant en zone urbaine, la présence de la nature en ville est aujourd'hui cruciale pour répondre à cet enjeu. Colmar Agglomération souhaite ainsi développer la végétation et la biodiversité urbaine afin de bénéficier davantage des multiples services qu'elle rend : rafraîchissement, amélioration de la qualité de l'air par absorption de CO₂ et de certains polluants ainsi que par piégeage des microparticules, effets bénéfiques sur la santé physique et mentale, confort thermique, visuel et sonore, vertus esthétiques, etc.</p>		
Objectifs	Développer et valoriser la nature en ville afin de renforcer la résilience du territoire et son attractivité	
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • La surface des zones artificialisées du territoire est en augmentation (+ 9% sur la période 1990-2018 et + 3% depuis 2012 pour un total d'environ 4 300 hectares aujourd'hui), le plus souvent au détriment des milieux végétalisés, des milieux naturels et des terres agricoles. • Environ un quart des communes de l'agglomération a reçu une distinction "commune nature" avec l'obtention de "libellules". Cette démarche de progrès valorise les communes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries, avec des répercussions positives sur la préservation de la qualité de la ressource en eau. Elle renforce également l'enjeu de la préservation de la biodiversité et de la restauration des milieux aquatiques pour lequel les collectivités jouent un rôle important. • La Ville de Colmar a obtenu la distinction "4 fleurs" dans le cadre de la labellisation "ville fleurie". D'autres communes du territoire ont obtenu 3 fleurs (ex : Ingersheim, Wettolsheim, Turckheim...). • Des projets d'aménagements intègrent les préoccupations climatiques (ex : parc urbain de la Montagne Verte, projet de réaménagement du secteur de la collégiale Saint-Martin). La réhabilitation de friches industrielles s'inscrit dans cette même logique (ex : friche papetière de Turckheim, ancienne gare de marchandises à Colmar, ...), mais aussi de grands axes de circulation. • Les jardins familiaux que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire participent activement à la notion de nature en ville. Exemple : la ville de Colmar loue à l'Association des Jardins Familiaux, à titre gratuit, près de 22 hectares de terrains répartis sur 15 sites différents, ce qui représente actuellement près de 650 jardins • La ville de Colmar projette de planter 10 000 arbres en milieu urbain et périurbain, au cours de la présente mandature, avec la volonté d'associer les associations et les habitants à ce chantier. Ce programme serait accompagné d'actions de sensibilisation et de communication (ex : journée de l'arbre). 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
Connaître le territoire :		
<ul style="list-style-type: none"> • Parfaire les connaissances sur le patrimoine arboré/végétal urbain du territoire (ex : recensement des éléments de nature, des sols urbains et de leurs fonctionnements écologiques de manière la plus exhaustive possible). • Identifier les espaces à végétaliser, sur la base des connaissances relatives à la végétation existante, sur les îlots de chaleur, sur les secteurs les plus impactés, sur les populations sensibles (ex : création d'OASIS dans les cours d'écoles), et sur l'opérationnalité. 		
Aménager et entretenir la nature urbaine :		
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un schéma directeur de végétalisation de la Ville de Colmar contribuant à améliorer le stockage carbone et favoriser la résilience du territoire face au changement climatique. • Mettre en œuvre un programme ambitieux de plantation d'arbres (ex : projet de plantation de 10 000 arbres par la ville de Colmar) tout en adoptant une démarche efficiente et prudente vis-à-vis des espèces à implanter (ex : privilégier les espèces à fort taux de stockage carbone et de captation de polluants, faiblement consommatrices d'eau, adaptés aux évolutions climatiques et aux espaces, éviter les espèces allergisantes tels que le bouleau, noisetier ou certains cyprès, etc.) et en y associant les habitants, le milieu associatif (<i>lien avec l'action n° 16</i>). • Etudier la possibilité de généraliser voire augmenter la part des investissements paysagers consacrés à la végétalisation des voiries (actuellement 5% pour la ville de Colmar). • Créer des continuités végétales et écologiques traversantes entre les noyaux et matrices forestières, notamment en restaurant la trame verte et bleue de l'agglomération (<i>lien avec l'action n°7 et 16</i>). 		

- **Aménager des parcours verts dans les espaces urbanisés** (ex : une coulée verte entre le port de Colmar et le centre-ville).
- **Aménager des trottoirs végétalisés** notamment dans les traversées des communes de l'agglomération, ainsi que le long des axes routiers fortement fréquentés en ville tels que : l'avenue Alsace, la route de Neuf-Brisach, la rue de la Semm, la rue du Ladhof et la route d'Ingersheim.
- **Favoriser l'élaboration de nouveaux îlots et places vertes** (ex : végétalisation de la place de la Mairie de Colmar).
- **Développer la végétalisation des bâtiments**, des toits, des façades ainsi que des balcons et des terrasses pour assurer des continuités écologiques.
- **Relancer les opérations d'aménagement de micro-jardins sur les balcons** en partenariat avec l'Observatoire de la nature.
- **Conserver autant que possible le petit parcellaire lorsqu'il est planté** (vergers, potagers, bosquets, arbres isolés) aux abords des zones urbanisées.
- **Rouvrir les cours d'eau à l'air libre** (cf. plan bleu de la ville de Colmar), puis végétaliser les berges et poser des gabions lorsque cela est possible (*lien avec l'action n°22*).
- **Favoriser l'activité apicole en ville** en accompagnant l'installation de ruches urbaines à des endroits adéquats (ensoleillement, proximité de l'eau, sécurité des habitants, etc...), **planter des hôtels à insectes, des nichoirs...**(*lien avec l'action n°16*).
- **Assurer un entretien naturel des espaces verts** en adoptant des modes de gestion non nocifs, respectueux de la flore, de la faune, de l'eau, de l'air et de la santé des habitants (ex : "Zéro Phyto", "Commune Nature", lutte biologique). Mettre les communes en réseau afin de **favoriser le partage d'expérience** dans ce domaine (*lien avec l'action n°16*).
- **Sensibiliser sur la nécessité de végétaliser les espaces privés** (toitures, façades, cours intérieures, espaces verts des entreprises, parkings, etc.).

Associer les habitants :

- **Encourager la végétalisation participative** notamment par la mise en place d'un "permis de végétaliser" gratuit assorti d'une charte autorisant les habitants à installer des éléments de végétalisation sur l'espace public de manière encadrée.
- **Accompagner des projets co-réfléchis et co-construits entre experts et communautés concernées** (ex : végétalisation de cours d'écoles, verdissement de copropriétés).
- **Poursuivre la mise à disposition de terrains** destinés au jardinage ou au maraîchage, promouvoir le « jardinage au naturel » et **soutenir la création d'associations - les structures** œuvrant dans le domaine.
- **Sensibiliser et éduquer tous les publics sur le rôle de la nature en ville**, qu'elle soit remarquable, ordinaire ou spontanée, avec l'appui des services des espaces verts, l'Observatoire de la nature, le milieu associatif...

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de vie des habitants liée à l'organisation urbaine • Réduction de l'exposition de la population aux pics de chaleur et à la pollution de l'air • Développement et préservation de la biodiversité • Accroissement des capacités de stockage de carbone du territoire 		<ul style="list-style-type: none"> • Surface d'espaces verts par habitant • Nombre d'opérations de végétalisation exemplaires • Nombre d'espaces verts / arbres / parcs / jardins / îlots verts • Nombre de permis de végétaliser attribués 	
Ressources Humaines	Services des Espaces Verts / Service d'urbanisme / Animateur Plan Climat		
Ressources financières	Ressources internes / Natura 2000 / FEDER / Fonds EEE		
Partenaires	La collectivité européenne d'Alsace (CeA)/ DDT / Agence de l'eau Rhin Meuse / ATMO Grand Est / Cerema / Communes / Observatoire de la nature / Haies Vives d'Alsace / Associations / FREDON Grand Est / Association des Jardins familiaux / Ligue de Protection des Oiseaux		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur		24
Secteurs cibles	Énergie, résidentiel, tertiaire, industrie, déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Action court / moyen terme
Pilotage/cible	SCCU, ville de Colmar, SITDCE / Le réseau de chaleur	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>Un réseau de chaleur dispose de plusieurs atouts en comparaison avec des chaudières individuelles : maîtrise du coût de l'énergie, sécurité des usagers (élimination des risques notamment incendie, de nuisances, de panne...), simplicité d'usage, respect de l'environnement selon le mix de production, création d'activités nouvelles non délocalisables. De plus, dans le contexte de la densification urbaine, le rôle du chauffage urbain s'accroît.</p> <p>Le réseau de chaleur local est géré par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU). La collectivité souhaite étendre le réseau sur le territoire et améliorer son efficacité.</p>		
Objectifs		
Étendre, densifier le réseau de chaleur et réduire l'utilisation de formes d'énergie polluantes.		
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau de chaleur géré par la SCCU assure le chauffage de l'équivalent de 20 000 logements dans la ville de Colmar. • Environ deux tiers de la chaleur créée provient de vapeurs issues de l'incinération des ordures ménagères du centre de valorisation énergétique (CVE) et 16 % provient de biomasse bois (chaudière de 8 MW), ce qui porte la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à 80 % (le reste étant alimenté par gaz et fioul). • Le CVE dispose des certifications environnementales et énergétiques ISO 14001 et ISO 50001 (cette dernière est également en projet pour la centrale thermique). • Le réseau de chaleur a obtenu le label « éco-réseau de chaleur » qui atteste des performances environnementales, économiques et sociales du réseau de chauffage urbain (prix de reconnaissance délivré par AMORCE). • La SCCU cherche à optimiser l'utilisation de l'énergie « fatale » du CVE : stockage de déchets inertes en été pour utilisation en hiver, ajustement de la plage de production des fours selon la demande du réseau, livraison d'énergie fatale à LONZA. Autrefois près de 25% des 170 000 MWh produits annuellement par le CVE n'était pas vendu et donc perdu (période estivale). Grâce au stockage des déchets inertes et à la récupération d'énergie fatale chez LONZA, cette part n'est plus que de 15%. • L'installation d'une chaufferie bois-énergie d'une puissance de 8 MW a été inaugurée le 9 décembre 2011. Elle consomme annuellement 13 000 tonnes de plaquettes forestières, et fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement local avec l'ONF- Energie. Ce projet d'envergure permet d'économiser 2 300 tonnes de fioul chaque année et de réduire les rejets de - 28 % par rapport à l'ancienne installation. 11 000 TeqCO₂ et 45 tonnes de soufre sont ainsi évitées annuellement. • En 2011, la création de sous-stations supplémentaires, assurant la production d'une eau à 100 °C, a permis d'étendre le réseau de Chauffage Urbain vers le Sud et l'Ouest de la ville de Colmar. • Le rendement global annuel des chaudières et du réseau est de 71,3% en 2019. • En 2019, les émissions de CO₂ totales étaient de 8 797 tonnes. Elles sont essentiellement dues à la consommation de gaz et de fioul lourd. Le bilan des émissions polluantes révèle des rejets d'oxydes de soufre (14 tonnes) et d'oxydes d'azote (17 tonnes). • Des réflexions structurantes pour l'évolution du réseau de chauffage urbain de la Ville de Colmar ont été menées dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur du réseau (passage en basse température, réhabilitations, zones d'extension, etc.). • Mise en place d'un Marché Compteurs avec clause d'Intéressement (MCI) : optimisation de la fourniture d'énergie avec partage 50/50 des économies réalisées entre fournisseur et clients (ex contrat avec Pôle Habitat). • Effectuer un recensement des industries afin d'étudier le potentiel de récupération d'énergie fatale. 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le scénario du Schéma Directeur du réseau de chaleur géré par la SCCU (scénario 1 retenu en juin 2020). • Maintenir voire augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du réseau. • Densifier et étendre le réseau (politique de raccordement des bâtiments existants et futurs, extension du réseau vers de nouvelles zones urbanisées et urbanisables...). • Passer le réseau de chaleur en basse température (limitation des pertes) : passage de 180° à 100°C sur un réseau de 15 km. 		

- **Créer une nouvelle chaufferie** pour alimenter le réseau (ex : partenariat avec l'Hôpital Pasteur : nécessité d'une chaufferie desecours à la fois pour l'hôpital et pour le besoin de gaz en appoint/secours sur le réseau).
- **Supprimer l'ensemble des chaudières les plus polluantes, fonctionnant au fioul lourd** : suppression de 4 chaudières FOL et remplacement par 3 chaudières gaz dont une mixte gaz/fioul domestique (FOD).
- **Mettre en place des brûleurs « MTD »** : meilleure technique disponible, limitant les rejets atmosphériques.
- **Equiper les sous-stations d'un système de télégestion.**

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES liées au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire. • Augmentation des possibilités de recours aux énergies renouvelables. • Extension et densification du réseau. • Amélioration du rendement du réseau de chaleur. • Maintien d'un coût de l'énergie faible (grâce à une TVA réduite) • Sécurisation du réseau grâce à la création de nouvelles chaudières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de GES du secteur résidentiel, tertiaire et industriel. • Taux de récupération d'énergie fatale. • Taux de rendement du réseau. • Part des EnR&R du réseau. • Opérations exemplaires en termes de récupération d'énergie fatale. • Nombre de nouveaux raccordements. • Evolution de la qualité de l'air.
Ressources Humaines	SCCU / Direction technique et urbanisme / coordinateur PCAET
Ressources financières	SCCU / Ville de Colmar / ADEME
Partenaires	ADEME / Région Grand Est / Entreprises / Promoteurs / Bailleurs sociaux / Syndics de copropriétés / Etablissements scolaires, établissements publics... / Grosses unités de construction / CCI
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)	Note globale EES
Volet atténuation Volet adaptation Volet qualité de l'air	

Axe stratégique n°5 – Agir dans d'autres domaines

Nom de l'action		N°
Développer les grands projets d'énergies renouvelables		25
Secteurs cibles	Energie, construction, résidentiel, tertiaire, industrie	<input checked="" type="checkbox"/> Action continue
Pilotage/cible	La collectivité / Producteurs et fournisseurs d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire
Descriptif		
<p>La consommation énergétique du territoire repose à 59 % sur des sources fossiles (produits pétroliers et gaz naturel). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 fixe un objectif de 32 % d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation totale à l'horizon 2030. Le SRADDET vise quant à lui un objectif de 41 % à la même échéance et de 100 % en 2050. Afin de répondre à ces ambitions, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'action en développant la production locale d'énergies renouvelables, créatrice d'emplois et permettant d'acquérir une certaine autonomie énergétique.</p>		
Objectifs		
Augmenter la production locale d'énergies renouvelables et de récupération		
Diagnostic		
<ul style="list-style-type: none"> En progression ces dernières années, la part des énergies renouvelables, produites localement, dans la consommation énergétique globale de Colmar Agglomération représente 8,7 % en 2020 (212 GWh sur 2 438 GWh). Le territoire possède un gisement intéressant et encore sous-exploité pour plusieurs sources d'énergies renouvelables, notamment pour l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, le biogaz, les pompes à chaleur aérothermiques et la récupération de chaleur. Deux autres sources existent déjà et sont à développer : le bois-énergie et la valorisation énergétique des déchets avec récupération de chaleur. L'agglomération dénombre 6 postes de raccordement au réseau électrique dont la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR s'élève pour l'instant à 11,9 MW (lors de la procédure de concertation sur le futur S3REnR, VIALIS a fait part de son souhait de voir augmenter la capacité d'accueil réservée sur les postes de raccordement de 14MW supplémentaires). 		
Dispositifs / actions à mettre en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> Agir de manière coordonnée sur les différents leviers de la consommation, production et fourniture d'énergie en initiant une démarche d'optimisation du mix énergétique dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel (ex : schéma directeur des énergies (SDE)). Étudier le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment sur les principaux potentiels que sont le photovoltaïque, la géothermie et la méthanisation (<i>lien avec l'action n°3</i>). Recenser les sites en capacité d'accueillir des centrales photovoltaïques. Recenser le potentiel solaire des bâtiments communaux et intercommunaux, ainsi que les capacités d'effacement. Etudier les possibilités et les potentiels afin de mettre en place des installations solaires sur les bâtiments de la collectivité et le patrimoine bâti (<i>lien avec l'action n°9</i>). Soutenir et inciter le développement des projets d'installations solaires des particuliers, des professionnels, des collectivités (<i>lien avec les actions n°3</i>) y compris dans le cadre de projets d'autoconsommation. Favoriser l'émergence de projets de coopérative énergétique citoyenne, association de citoyens finançant par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques (<i>lien avec les actions n°3</i>). Soutenir et relayer les actions collectives, les nouvelles pratiques et les expérimentations (exemple : initiatives citoyennes telles que le cotoiturage solaire) (<i>lien avec les actions n°3</i>). Mettre en place des installations publiques de panneaux photovoltaïques (ex : ombrières photovoltaïques). Étudier la possibilité de déployer des projets de centrale photovoltaïque, de méthanisation et de géothermie (dans le cadre par exemple de l'appel à projet « post Fessenheim »). Etudier l'opportunité de créer une nouvelle chaudière bois raccordée au réseau de chaleur (cf. Schéma directeur SCCU) (<i>lien avec l'action n°24</i>). Étudier le potentiel de production de biogaz à partir du traitement des boues de la station d'épuration. Privilégier l'implantation des projets d'envergure de production d'énergie renouvelable sur des sites à faible valeur écologique et paysagère en utilisant des sols dégradés. S'assurer de la disponibilité du réseau et des postes de raccordement nécessaires au déploiement des énergies, en lien avec les entreprises organisatrices du transport et de la distribution d'énergie. Étudier la possibilité d'instaurer une obligation de production d'énergie renouvelable pour toute construction neuve à partir d'une surface de plancher de plus 1 000 m². Privilégier une politique d'achat tournée vers les énergies vertes. Opérer une veille technologique afin de prévoir des installations de stockage d'électricité viables. La méthanation, la réutilisation de batteries usées, ou le système d'effacement des consommations sont des pistes prometteuses. 		

Résultats attendus		Indicateurs de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> Evolution du mix énergétique allant vers une augmentation de la production locale d'énergies renouvelables et de la part de la consommation satisfaite par la production d'EnR&R : 6 % en 2012, 12,5% en 2026, 15,3% en 2030 et 35% en 2050. Indépendance énergétique grandissante, réduction de la facture énergétique, diminution des GES et des polluants. 		<ul style="list-style-type: none"> Quantité d'énergie d'origine renouvelable produite(MWh). Part des ENR&R dans la consommation (%). Nombre de projets d'EnR exemplaires. 	
Ressources Humaines	VIALIS / SCCU / Direction technique - urbanisme / Animateur plan climat		
Ressources financières	Exploitants des réseaux / Fonds chaleur (ADEME) / Ressources internes		
Partenaires	VIALIS / ENEDIS / RTE / Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin / FIBOIS / SCCU / ADEME / ONF / La collectivité européenne d'Alsace (CeA) / DDT / Alter Alsace Energies / Centrales Villageoises d'Alsace Central / Centrale Villageoise de la Weiss		
Impacts Climat / Air / Énergie (1 = faible ; 2 = moyen ; 3 = fort)		Note globale EES	
Volet atténuation			
Volet adaptation			
Volet qualité de l'air			

**AXE 1 : LES BÂTIMENTS
ET L'HABITAT**



Action n°1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique

Action n°2 : Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises

Action n°3 : Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti

**AXE 2 : LES TRANSPORTS
- LA MOBILITÉ**



Action n°4 : Améliorer et développer les transports en commun

Action n°5 : Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres

Action n°6 : Lutter contre l'autosolisme

**AXE 3 : EXEMPLARITE
DE LA COLLECTIVITE**



Action n°7 : Agir en faveur d'un urbanisme durable

Action n°8 : Optimiser la gestion de l'éclairage public

Action n°9 : Optimiser la gestion du patrimoine bâti

Action n°10 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes

Action n°11 : Développer la politique d'achats durables

**AXE 4 : SENSIBILISATION
ET COMMUNICATION**



Action n°12 : Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité

Action n°13 : Sensibiliser les partenaires à l'adhésion au PCAET

Action n°14 : Sensibiliser le grand public à l'adhésion au PCAET



AXE 5 : AGIR DANS D'AUTRES DOMAINES

Action n°15 : Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique

Action n°16 : Préserver et favoriser la biodiversité

Action n°17 : Favoriser les circuits courts alimentaires

Action n°18 : Promouvoir l'économie circulaire

Action n°19 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion

Action n°20 : Favoriser le stockage du carbone

Action n°21 : Développer une gestion agricole, viticole et forestière durable

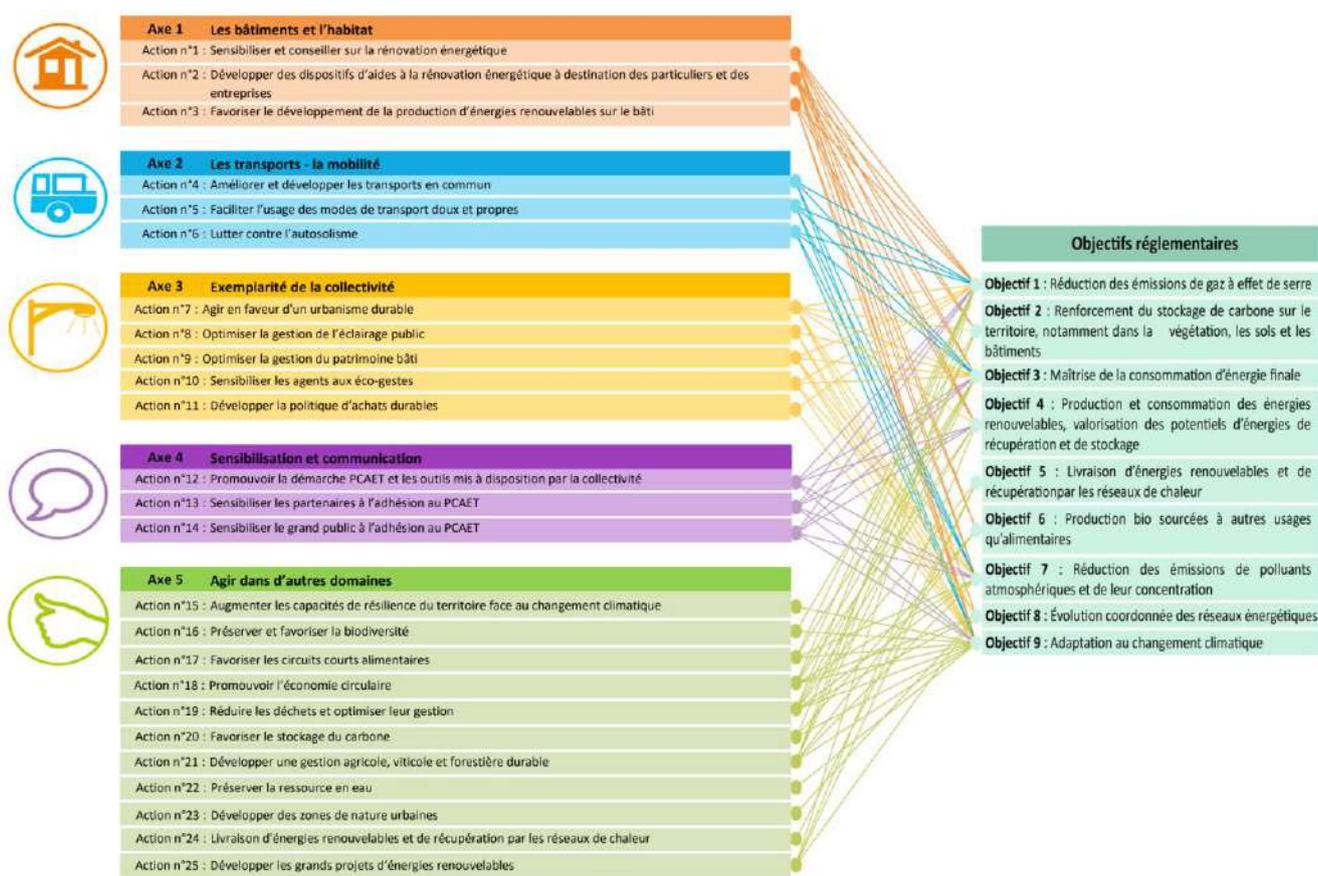
Action n°22 : Préserver la ressource en eau

Action n°23 : Développer des zones de nature urbaines

Action n°24 : Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur

Action n°25 : Développer les grands projets d'énergies renouvelables

CORRESPONDANCE ENTRE PLAN D' ACTIONS ET OBJECTIFS REGLEMENTAIRES



CONCLUSION

Le plan d'actions, **co-construit** et résultant de la **concertation**, se veut être le plus ouvert et le plus modulable possible dans un objectif d'**amélioration continue**. Ainsi, certaines actions sont définies de manière précise mais d'autres présentent uniquement les grands principes autour desquels pourront venir se greffer les actions mises en œuvre par les partenaires et acteurs locaux. Le plan d'actions pourra ainsi être alimenté tout au long de sa mise en œuvre. Il est soumis à une **évaluation environnementale** opérée depuis les phases les plus en amont de son élaboration (cf. évaluation environnementale stratégique), qui permet d'identifier les impacts potentiellement positifs et négatifs des différentes actions sur l'environnement. Ces impacts sont à prendre en compte à travers des mesures correctrices lorsque cela est pertinent et faisable, afin de veiller à ce que le programme ait le moins d'effets indésirables possible.

Le plan d'actions fait également l'objet d'un **suivi et d'une évaluation**. Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés et attribués à chaque action (cf. dispositif de suivi et d'évaluation). Un outil (trois documents au format Excel) a été conçu dans l'optique d'analyser l'évolution des indicateurs et ainsi de surveiller si leur mise en œuvre est concluante. Ce dispositif donne un aspect évolutif au PCAET, et s'inscrit dans une **logique d'amélioration et d'efficacité continue**.

ANNEXE

Annexe A : Dates de rencontres avec les citoyens

Dates	Évènement
16/09/2018	Semaine du Développement durable
29/09/2018	Village de l'énergie
25/05/2019	Fête de la Nature
22/06/2019	Fête de l'Environnement « Le vélo dans tous ses états »
04/02/2022	Conseil d'Initiative Citoyenne
28/06/2022	Journée Mobil'été (journée "sans voiture" à Colmar)
10/10/2022	Section des retraités de la FDSEA, Chambre d'Agriculture à Sainte-Croix-en-Plaine
18/10/2022	Ateliers Petit'lab (à destination des clients Vialis)